

TV

tremplin le mag

N°35 - AVRIL 2024

STAGE INTENSIF

CONCOURS COMMUN



3 JOURS AVEC AU PROGRAMME

- 4 séances d'1h30 en Questions Contemporaines
- 4 séances d'1h30 en Histoire
- 2 séances d'1h30 en Anglais
- 1 Masterclass sur un des deux thèmes
- 1 atelier d'écriture pour travailler la dissert'

Stage en présentiel dans les villes des 7 Sciences Po du réseau ScPo :

Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.



S'inscrire

Les places sont limitées, réservez dès maintenant pour vous assurer d'avoir votre place !



Editorial

La Fédération de Russie a une nouvelle fois occupé le devant de la scène médiatique en ce printemps 2024. Les élections présidentielles de mars ont reconduit sans surprise au pouvoir Vladimir Poutine, après plus de deux décennies de domination sans partage sur la vie politique russe. Quelques jours après son élection, un attentat tuait plus d'une centaine de personnes dans une salle de concert de Moscou. Dans le même temps, les opérations militaires se poursuivaient avec l'espoir russe d'une percée des défenses ukrainiennes. Tentant de rester fidèle à ses valeurs tout en marquant ses distances vis-à-vis du pouvoir russe, l'Occident a exprimé sa compassion face à l'attaque terroriste, tout en dénonçant les crimes commis en Ukraine et le non-respect des principes fondamentaux de la démocratie.

Dans le reste du monde, la victoire du candidat d'opposition Bassirou Diomaye Faye à l'élection présidentielle sénégalaise fait espérer une nouvelle ère pour le Sénégal, en même temps qu'elle fait craindre une prise de distance vis-à-vis de l'Occident et en particulier de la France.

Dans des contextes différents, plusieurs territoires s'enfoncent dans des crises humanitaires d'ampleur. Face à l'opération militaire israélienne, la bande de Gaza et ses plus de deux millions d'habitants manquent de nourriture, d'eau et

de soins médicaux. Plongé dans une nouvelle crise politique, Haïti plonge dans le chaos face à la violence, la pauvreté et l'insécurité.

Du côté de la France et dans le contexte qui précède les élections européennes, les débats se concentrent sur le poids de la dette et les réformes à mener pour trouver les milliards nécessaires à la clôture du budget de l'année. Plusieurs mesures de société sont également portées par le chef de l'Etat, parmi lesquelles l'inscription dans la Constitution de l'Interruption volontaire de grossesse ou la réflexion autour de la fin de vie et la possibilité d'introduire une aide à mourir.

Horizon Sciences Po est l'occasion de mieux connaître deux nouvelles références citées dans la bibliographie de Questions contemporaines relative au corps. La première contribution vous propose de découvrir *Le corps féminin (XVIIIe-XIXe)* *Le travail des apparences* de Philippe Perrot. Cet essai historique publié il y a une trentaine d'années nous permet de réfléchir à l'évolution de l'apparence et le sens qu'il donne aux corps féminins. Une dernière note prolonge la réflexion ; elle est consacrée à l'ouvrage de Camille Froidevaux-Metterie, *Un corps à soi*. Ce livre porte à la fois un regard sur l'histoire de la pensée féministe et une réflexion sur les conditions corporelles des femmes aujourd'hui.



UNE RÉALISATION LES TREMPLINS

Tremplin Le Mag est une revue d'actualité et de culture générale portant à la fois sur des enjeux militaires et des questions de société. A travers une approche synthétique, elle vise à permettre un suivi de l'actualité internationale et nationale, tout en ouvrant vers des articles parus dans la presse généraliste. Un troisième moment permet d'élargir la réflexion en abordant une actualité moins chaude.

VN PARTICIPATIONS
57 BIS COURS PASTEUR
33000 BORDEAUX

TÉL : 05.33.49.01.80
contact@trempliniep.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Thierry CORDE

COMITÉ DE RÉDACTION
Florent VANDEPITTE

AUTEURS
M. Arnaud LE GARS
M. Emmanuel CALAFIORE
Mme Gaëlle BRETENOUX-RANDRIANARISOA
M. Louis ROSSIGNOL

PHOTOS

Vue satellite. (Nasa) - Arc de triomphe. (Unplash) - Vue satellite. (Nasa) - Vladimir Poutine a été réélu président de la fédération de Russie avec 87% des votes, dès le premier tour, dimanche 24 mars. (Maxim Shemetov/Reuters) - Bassirou Diomaye Faye lors de sa première conférence de presse après avoir été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle au Sénégal, à Dakar, le 25 mars 2024. (John Wessels/AFP) - Une famille palestinienne survit dans les ruines de sa maison, détruite par une frappe israélienne. L'aide livrée à Gaza ne représente qu'une goutte d'eau face à l'ampleur de la catastrophe humanitaire. Khan Younés, 28 mars 2023. (Ahmad Hasaballah/Getty images) - Des membres armés du gang G9 montent la garde à leur barrage routier dans le quartier Delmas à Port-au-Prince, en Haïti. (Odelyn Joseph/AFP) - Vue de la salle de concert du Crocus City Hall, incendiée lors de l'attaque meurtrière du 22 mars, dans la région de Moscou, en Russie, le 27 mars 2024. (Maxim Shemetov/Reuters) - Le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, signe le 4 avril 1949 le traité de l'Atlantique Nord lors d'une cérémonie officielle à Washington. (Wikimedia Commons) - Du 6 au 9 juin 2024, les Européens éliront leurs eurodéputés. (Istock) - Diagramme Nombre de députés européens par État membre (Parlement européen) - Couverture *L'autre guerre froide?* Pierre Grosser - Couverture *Occident, ennemi mondial n°1*, Jean-François Colosimo - Drapeaux français (Pxhere) - 1 - Photo du Ministère de l'Économie (© HJBC) - Dette et déficit (Insee/Le Parisien) - Gabriel Attal au journal de 20 heures du 27 mars (Photo TF1) - Sceau IVG Constitution 4 mars (AFP/Pool/Emmanuel Dunand) - Emmanuel Macron lors de la cérémonie publique de scellement de la loi constitutionnelle (Photo Sipa) - Carte sur les délais de l'avortement en Europe (carte Statista) - Alain Claeys et Jean Léonetti remettent leur rapport sur la fin de vie à François Hollande (Élysée) - Dispositions de la loi Claeys-Leonetti (Légifrance) - Carte sur le droit de mourir en Europe (Statista) - Élus et officiels autour du Premier ministre lors de l'hommage à Arras (photo Communauté urbaine d'Arras) - Des policiers patrouillent à proximité du lycée Maurice Ravel, à Paris, le 29 mars 2024 (Bertrand Guay/AFP) - Photo Instagram Soazig de la Moissonnière - Interview d'Emmanuel Macron face à Anne-Sophie Lapix et Gilles Bouleau le 14 mars (AFP) - Signature accord bilatéral de sécurité (Thibault Camus/AFP) - Site Shein ciblé par la loi française (Christophe Archambault/AFP) - Les demandes de la coalition Stop Fast Fashion - Buste (Unplash)

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.



TREMP LIN LE MAG

Revue d'actualité et de culture générale

ACTUALITÉ INTERNATIONALE..... 6

ACTUALITÉ NATIONALE 21

HORIZON SCIENCES PO

- Philippe Perrot, *Le corps féminin (XVIIIe-XIXe) Le travail des apparences, 1991*..... 38

- Camille Froidevaux-Metterie, *Un corps à soi, 2021*. 40

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

- Élection présidentielle en Russie : « À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire »
- L'ascension de Bassirou Diomaye Faye : une nouvelle ère pour le Sénégal
- Gaza plongé dans une crise humanitaire sans précédent
- Chaos en Haïti : une situation humanitaire critique
- Attentat de Moscou : une tragédie marquée par des accusations et des zones d'ombre
- Célébration du 75ème anniversaire de l'OTAN : bilan et perspectives
- La Bulgarie et la Roumanie intègrent partiellement l'espace Schengen
- Élections européennes 2024 : l'essentiel sur le scrutin
- Dans nos librairies ce mois-ci

Arnaud LE GARS



ALLER PLUS LOIN...

- 🔍 STATISTA : Liberté, corruption, démocratie : le mauvais résultat russe.
- 🔍 LE MONDE : Comment Vladimir Poutine s'assure-t-il la victoire à chaque élection ? Comprendre en 3 minutes.

Vladimir Poutine a été réélu président de la fédération de Russie avec 87% des votes, dès le premier tour, dimanche 24 mars

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN RUSSIE : « À VAINCRE SANS PÉRIL, ON TRIOMPHE SANS GLOIRE »

Le maître du Kremlin, Vladimir Poutine a été réélu ce dimanche 17 mars avec 87% des suffrages, provoquant un tollé sur la scène politique internationale. Depuis 2000, date de sa première accession au Kremlin, le chef d'État russe a toujours été élu haut la main. Ce scrutin, loin d'être un simple rendez-vous électoral, s'inscrit dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques accrues, des défis internes et l'état de de la « démocratie » au sein de la Fédération de Russie. Les résultats de ces élections, largement anticipés par les observateurs internationaux, ont été accueillis avec une palette de réactions qui va de la résignation silencieuse à la condamnation ouverte. La communauté internationale, toujours attentive aux moindres frémissements de la vaste étendue russe, a scruté ce moment avec une attention particulière, consciente des implications que ces résultats pourraient avoir non seulement pour la Russie mais aussi pour l'équilibre géopolitique mondial.

Les élections présidentielles de mars 2024 en Russie s'inscrivent dans une trajectoire historique complexe, façonnée par des décennies de gouvernance autoritaire entrecoupées de moments de crise et de contestation. Depuis l'éclatement de l'Union Soviétique, la Russie a cherché à redéfinir son identité politique et sa place sur l'échiquier international. Les années précédant ces élections ont été marquées par une consolidation du pouvoir entre les mains de Vladimir Poutine, une tendance à la centralisation et à la personnalisation du pouvoir politique, ainsi qu'une réduction progressive de l'espace démocratique.

Le processus électoral en Russie est officiellement régi par un cadre qui garantit le pluralisme et la liberté de choix. Cependant, les critiques et les observateurs internationaux pointent du doigt divers mécanismes qui entravent la compétition équitable, tels que le contrôle des médias, des restrictions sur l'enregistrement des candidats et la surveillance des campagnes électorales. Pour ces élections, le nombre de candidats ayant réussi à s'inscrire reflétait une gamme étroite d'options politiques, majoritairement alignées ou non menaçantes pour le pouvoir en place, Poutine faisait face à trois candidats de l'opposition dite "systémique", Leonid Sloutski, Vladislav Davankov et Nikolai Kharitonov, qui n'avaient aucune chance réelle de le battre en témoigne leur score famélique au soir des résultats oscillant entre 3 et 4% des suffrages.

Absence de campagne

Les campagnes électorales se sont déroulées dans un climat de contrôle médiatique, où les grands réseaux nationaux et les plateformes en ligne étaient étroitement surveillés et souvent orientés pour favoriser les narratifs pro-gouvernementaux. Les enjeux électoraux ont souvent été éclipsés par une rhétorique nationaliste et de sécurité, mettant en avant la stabilité et la continuité plutôt que le changement ou la réforme. Les discussions autour des politiques intérieures, telles que l'économie, les droits sociaux et les libertés individuelles,

ont été peu abordées ou avec prudence, souvent dans des cadres qui ne remettait pas en question les fondements du régime. Sur la scène internationale, la rhétorique a été dominée par des thèmes de souveraineté et de résistance à l'influence occidentale, reflétant une posture de défense face aux critiques et aux sanctions internationales.

Réaction de la communauté internationale

Plusieurs pays occidentaux, notamment les membres de l'Union Européenne et les États-Unis, ont exprimé des doutes quant à la légitimité des résultats électoraux. Des déclarations officielles ont souligné les préoccupations relatives aux irrégularités signalées et à la restriction de l'espace politique pour l'opposition. Tout en appelant au respect des principes démocratiques, certaines nations ont évoqué la possibilité d'intensifier les sanctions ou de reconsidérer les relations diplomatiques en l'absence d'améliorations significatives. Les pays occidentaux ont unanimement condamné le processus électoral en Russie qui s'est déroulé dans le contexte d'une répression accrue à l'encontre de la société civile et de toute forme d'opposition au régime, de restrictions toujours plus fortes à la liberté d'expression et de l'interdiction de fonctionnement des médias indépendants. L'opposant politique Alexeï Navalny est mort quelques semaines avant cette élection, notamment suite au durcissement de ses conditions de détention par les autorités russes. Les candidats opposés à la poursuite de la guerre en Ukraine n'ont pas été admis à concourir à l'élection, réduisant significativement son caractère pluraliste. Les standards internationaux en termes d'égal accès des candidats aux médias durant la campagne n'ont pas été respectés. Les conditions d'une élection libre, pluraliste et démocratique n'ont une nouvelle fois pas été réunies. La France a par ailleurs salué

le courage des nombreux citoyens russes ayant manifesté pacifiquement leur opposition à cette atteinte à leurs droits politiques fondamentaux.

À l'opposé, des alliés traditionnels de la Russie, tels que certains pays d'Asie Centrale et d'autres États ayant des relations étroites avec le Kremlin, ont rapidement félicité le gouvernement russe pour sa "victoire électorale". Ces félicitations ont souvent mis l'accent sur la continuité et la stabilité, reflétant des intérêts géopolitiques et économiques partagés. Une grande partie du monde, y compris des nations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, ont adopté une position plus neutre ou réservée, appelant au dialogue et au respect de la souveraineté nationale tout en notant les préoccupations soulevées par les observateurs internationaux. Par ailleurs, les Nations Unies, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe (dont la Russie a été exclue en 2022) ont publié des déclarations exprimant leurs inquiétudes quant aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections. Tout en reconnaissant les efforts logistiques déployés pour organiser le scrutin, ces organisations ont pointé du doigt les limitations imposées à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les obstacles rencontrés par l'opposition. Les groupes de défense des droits de l'homme et des ONG internationales, comme Human Rights Watch et Amnesty International, ont condamné ce qu'ils ont qualifié « d'atteintes flagrantes aux principes démocratiques ». Ces organisations ont appelé à une enquête internationale sur les allégations d'irrégularités et de violations des droits électoraux, soulignant la nécessité d'une transparence accrue et du respect des normes démocratiques internationales. Enfin, Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a critiqué Poutine, l'accusant d'être "ivre de pouvoir" et de vouloir "régner éternellement" et aux proches d'Alexei Navalny d'affirmer que les résultats « n'avaient pas de liens avec la réalité » ♦



L'ASCENSION DE BASSIROU DIOMAYE FAYE : UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE SÉNÉGAL

Contre toute attente, le candidat d'opposition Bassirou Diomaye Faye a remporté l'élection présidentielle sénégalaise dès le premier tour, avec 54,28% des suffrages. C'est la première fois depuis l'indépendance du pays en 1960 qu'un opposant l'emporte ainsi au premier tour le dimanche 27 mars. Âgé de 44 ans, Bassirou Diomaye Faye devient ainsi le plus jeune

président de l'histoire du Sénégal. Son discours souverainiste et panafricaniste a séduit de nombreux électeurs, notamment les jeunes en quête de changement, face au candidat du pouvoir Amadou Ba qui n'a obtenu que 35,79% des voix. Le taux de participation, bien que légèrement inférieur à 2019, est resté élevé à 61,30%. La journée électorale s'est déroulée dans le

calme et de manière bien organisée, selon les observateurs de l'Union européenne et de l'Union africaine.

"C'est une victoire historique pour la démocratie sénégalaise", s'est félicité Bassirou Diomaye Faye lors de sa première apparition publique lundi. Il a promis de "gouverner avec humilité, dans la transparence, et de combattre la corruption à tous les niveaux". Ses principaux défis seront de tenir ses engagements de "réconciliation nationale", de "refondation des institutions" et d'"allègement du coût de la vie", dans un contexte économique et social difficile hérité du précédent mandat.

Cette élection intervient après une grave crise politique ces dernières années, marquée par des tensions et des violences, lorsque le président sortant Macky Sall avait tenté de reporter le scrutin. Le nouveau président devra aussi rassurer les partenaires étrangers du Sénégal sur le maintien de la stabilité et de la coopération.

En prenant ses fonctions, Bassirou Diomaye Faye est confronté à une série de défis, notamment la nécessité de dynamiser l'économie sénégalaise, de réduire le chômage des jeunes, et de renforcer le système de santé. En outre, il devra s'attaquer à la corruption et travailler à l'unité nationale dans un contexte de diversité culturelle et sociale. La lutte contre la corruption est la priorité numéro un de Bassirou Diomaye Faye. Il s'est engagé à "gouverner avec humilité, dans la transparence, et à combattre la corruption à toutes les échelles".

Cet engagement contre la corruption est ancré dans

son parcours aux côtés de son mentor Ousmane Sonko, avec qui il a mené cette bataille au sein de l'administration fiscale.

Le jeune président souhaite renégocier les accords de pêche signés avec l'Union européenne, qu'il juge trop favorables aux chalutiers occidentaux au détriment des pêcheurs sénégalais.

Plus largement, il entend revoir la relation avec l'ancienne puissance coloniale, la France, dans un sens plus égalitaire mutuellement bénéfique et marquée par une possible sortie du franc CFA.

Le Sénégal, souvent cité comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest, a une longue tradition de transitions politiques pacifiques. Toutefois, les années précédant l'élection de 2024 ont été témoins de turbulences, notamment des manifestations, des défis économiques et des questions de gouvernance. Dans ce climat, l'élection de Bassirou Diomaye Faye représente non seulement un changement de leadership mais également un espoir renouvelé pour l'adressage de ces défis persistants. La communauté internationale a également pris note de cette transition pacifique du pouvoir, considérant l'élection de Faye comme un signe positif pour la démocratie en Afrique de l'Ouest. Les observateurs internationaux ont loué le processus électoral pour sa transparence et son équité, renforçant ainsi le statut du Sénégal en tant que modèle démocratique dans la région. ♦



ALLER PLUS LOIN...

🔗 **BBC NEWS AFRIQUE** : Qui est Bassirou Diomaye Faye, le nouveau président du Sénégal ?

🔗 **FRANCE 24** : Bassirou Diomaye Faye nommé officiellement président

Bassirou Diomaye Faye lors de sa première conférence de presse après avoir été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle au Sénégal, à Dakar, le 25 mars 2024.

DIOMAYE
PRÉSIDENT





Une famille palestinienne survit dans les ruines de sa maison, détruite par une frappe israélienne. L'aide livrée à Gaza ne représente qu'une goutte d'eau face à l'ampleur de la catastrophe humanitaire. Khan Younès, 28 mars 2023.



ALLER PLUS LOIN...

- [SITE DE L'ONU : L'ONU et la crise au Proche Orient](#)
- [IRIS : Gaza, l'urgence humanitaire](#)

GAZA PLONGÉ DANS UNE CRISE HUMANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

Depuis octobre 2023, la bande de Gaza est le théâtre d'une escalade de violence qui a entraîné la mort de plus de 31 790 Palestiniens, dont une majorité de femmes et d'enfants, et blessé au moins 27 792 autres. Les opérations militaires israéliennes, comprenant des frappes aériennes, terrestres et maritimes, ont provoqué un déplacement massif de la population, avec plus de 1,9 million de civils déplacés, soit environ 85 % de la population de Gaza.

La situation alimentaire est particulièrement critique. Plus d'un million de personnes à Gaza sont confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire, avec des familles entières survivant avec moins de 245 calories par jour, soit moins de 12 % des besoins caloriques quotidiens moyens. Des rapports font état de décès liés à la famine, et la situation ne cesse de se détériorer, avec des pénuries de produits essentiels comme la farine, les légumes, la viande, les légumineuses, les lentilles et les pois chiches.

Depuis le début du conflit entre Israël et le Hamas, la bande de Gaza est confrontée à une situation humanitaire catastrophique, exacerbée par les récents affrontements et bombardements. Les infrastructures essentielles, déjà précaires,

sont à l'agonie, plongeant la population, en particulier les enfants, dans une détresse sans précédent. Des milliers de familles se sont réfugiées dans des camps, la population étant contrainte à un scénario horrible dans le cadre d'une campagne militaire menée par Israël. L'approvisionnement en services de base s'est effondré, avec des centaines de milliers de personnes manquant de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Plus de 25 000 personnes ont été tuées et plus de 65 000 blessées depuis le début du conflit. La situation est décrite comme "extrêmement critique" et la famine est "quasiment inévitable" pour plus de 2 millions d'habitants selon l'ONU.

Le système de santé à Gaza, au bord de l'effondrement bien avant l'escalade du conflit, peine désormais à fournir des soins de base. Les pénuries de médicaments et d'équipements médicaux mettent en péril la vie de milliers d'individus, en particulier des nouveau-nés et des enfants souffrant de maladies chroniques. Les témoignages recueillis sur place révèlent une réalité alarmante où l'accès à l'eau potable est devenu un luxe, aggravant ainsi les risques de maladies hydriques. La situation des enfants à Gaza est particulièrement préoccupante. Avec des milliers d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, le spectre de la famine plane. Les efforts pour acheminer l'aide

humanitaire se heurtent à d'innombrables obstacles, laissant ces enfants dans un état de vulnérabilité extrême. La peur des bombardements et la perte de proches ont un impact psychologique profond, compromettant leur développement et leur avenir. L'acheminement de l'aide humanitaire est entravé par de multiples facteurs : blocus, destructions d'infrastructures, et insécurité. Les organisations internationales sont confrontées à des défis logistiques considérables pour atteindre les populations les plus nécessiteuses. Malgré ces obstacles, la communauté internationale s'efforce de répondre à l'urgence de la situation, mais les ressources restent dramatiquement insuffisantes face à l'ampleur des besoins. L'accès humanitaire à Gaza reste extrêmement limité, malgré quelques progrès réalisés grâce à l'ouverture d'un corridor maritime depuis Chypre et d'un point d'accès dans le nord de Gaza. Cependant, ces efforts sont insuffisants face à l'ampleur de la crise. Les restrictions imposées par Israël entravent gravement la capacité des organisations humanitaires à fournir une aide rapide et sans entrave à la population.

L'Allemagne et d'autres pays européens ont mis en place un pont aérien pour acheminer de l'aide, mais cela reste une goutte d'eau face à l'ampleur de la catastrophe.

Face à cette crise humanitaire catastrophique, des appels à l'action internationale se multiplient. Les organisations humanitaires et les membres de la communauté internationale exigent un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages et un accès humanitaire rapide et sans entrave à Gaza. Il est impératif de prioriser la protection des civils et de s'attaquer aux causes profondes du conflit pour éviter de futures escalades de violence.

La situation à Gaza n'est pas seulement une crise politique ; c'est une crise humanitaire qui exige une réponse urgente et déterminée. Face à cette situation dramatique, l'ONU et ses partenaires ont lancé un appel humanitaire de 1,2 milliard de dollars pour aider la population de Gaza et de Cisjordanie. ♦



CHAOS EN HAÏTI : UNE SITUATION HUMANITAIRE CRITIQUE

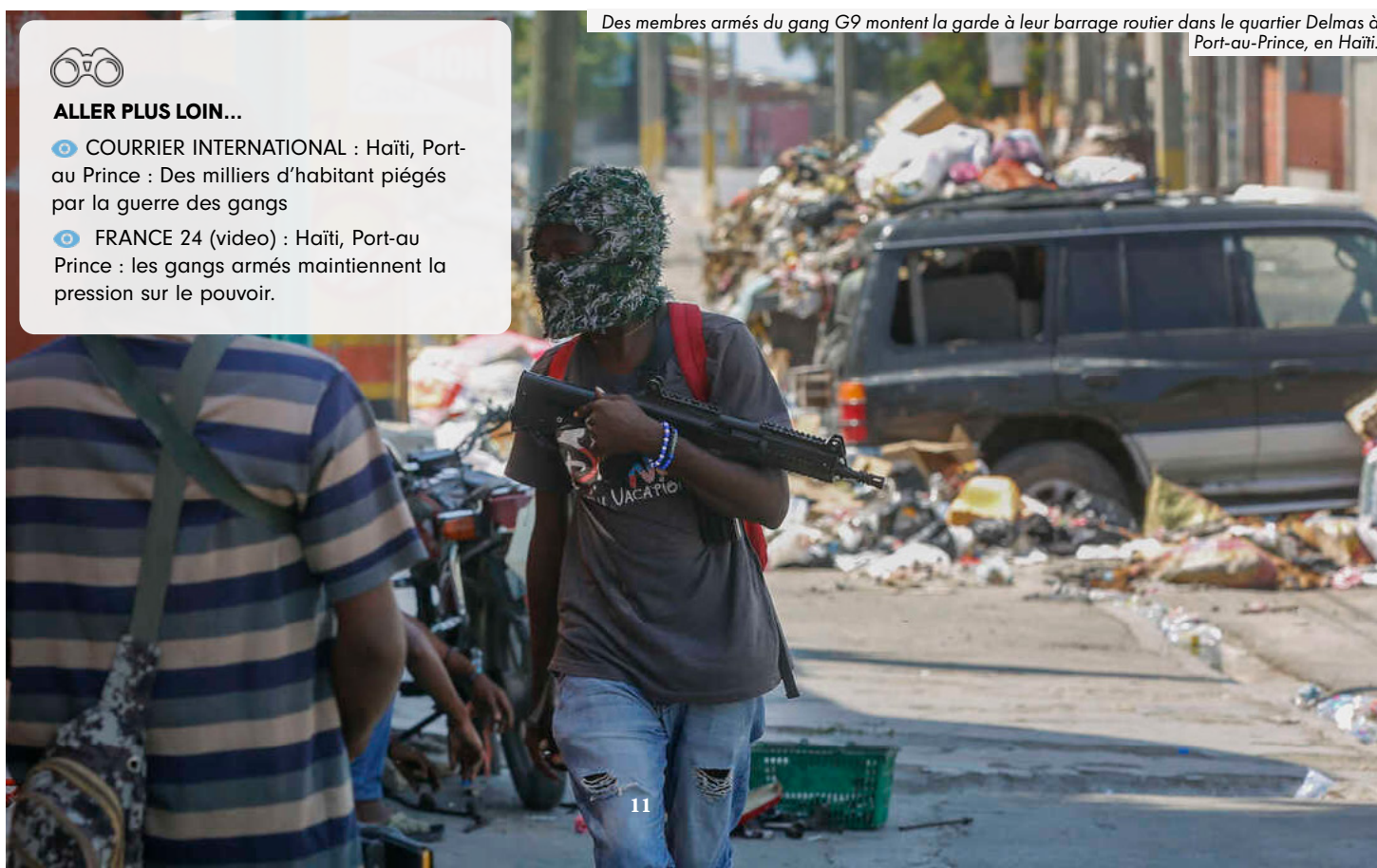


ALLER PLUS LOIN...

👁️ **COURRIER INTERNATIONAL** : Haïti, Port-au Prince : Des milliers d'habitants piégés par la guerre des gangs

👁️ **FRANCE 24 (video)** : Haïti, Port-au Prince : les gangs armés maintiennent la pression sur le pouvoir.

Des membres armés du gang G9 montent la garde à leur barrage routier dans le quartier Delmas à Port-au-Prince, en Haïti.



Haïti est actuellement confronté à une situation humanitaire critique, marquée par la violence, la pauvreté et l'insécurité. La situation s'est aggravée depuis la mort du président Jovenel Moïse en juillet 2021, qui a entraîné une instabilité politique et une très forte augmentation de la violence plongeant le pays dans un chaos absolu. Le pays est ravagé par une violence telle que la population doit lutter pour couvrir ses besoins en eau et en carburant et les besoins humanitaires sont immenses. Les gangs sont devenus les garants de la sécurité limitée pour les habitants de Haïti, car il n'y a pas de gouvernement ou de police capable de contrôler la violence. Les groupes armés rivaux contrôlent une grande partie de la capitale Port-au-Prince parmi lesquels Le "G9 et famille", une coalition de 9 groupes armés dirigée par Jimmy Chérizier alias "Barbecue". Cette coalition est considérée comme la bande armée la plus puissante du pays. Autres groupes, Le "GPEP" (Groupe de protection et d'entretien de la paix), une coalition de groupes armés proches de l'opposition et « 400 Mawozo », un autre groupe armé important qui sévit dans la capitale. Ces groupes contrôlent environ 80% de Port-au-Prince et les routes menant aux autres régions du pays. Ils ciblent régulièrement des infrastructures stratégiques comme les commissariats, les prisons et les tribunaux, réclamant notamment la démission du Premier ministre Ariel Henry.

Les autorités haïtiennes ont réagi en prenant des

mesures pour lutter contre la présence des groupes armés en prolongeant l'état d'urgence et l'instauration d'un couvre-feu nocturne, les écoles et administrations ont été fermées et les forces de police se concentrent autour du palais présidentiel considéré comme stratégique car cible privilégiée des groupes armés.

Malgré ces mesures, les groupes armés ont continué leurs attaques meurtrières contre des commissariats, des prisons et l'aéroport international, montrant leur capacité à défier l'autorité de l'État. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a appelé à une réunion avec des représentants de l'ONU, des États-Unis, du Canada et de la France pour discuter de la stabilisation de la sécurité et de la situation humanitaire urgente mais aucune intervention concrète n'a encore eu lieu.

Les restrictions imposées par les groupes armés entravent gravement la capacité des organisations humanitaires à fournir une aide rapide et sans entrave à la population. Plus d'un million de personnes font face à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire, L'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation est également gravement compromis. Environ 1,9 million de civils, soit 85% de la population de Port-au-Prince, ont été déplacés en raison des violences aggravant la crise humanitaire et met à rude épreuve les capacités d'accueil et de prise en charge des déplacés. ◆



ATTENTAT DE MOSCOU : UNE TRAGÉDIE MARQUÉE PAR DES ACCUSATIONS ET DES ZONES D'OMBRE

Le 22 mars 2024, la Russie a été endeuillée par un attentat terroriste d'une rare violence dans une salle de concert de Moscou, faisant au moins 143 morts et 551 blessés. Cet acte odieux, revendiqué par l'État islamique, a plongé le pays dans le chagrin et la stupeur, suscitant de nombreuses interrogations sur les circonstances et les responsabilités.

L'attaque a été perpétrée par un groupe de terroristes qui ont ouvert le feu et provoqué un incendie dans la salle de concert Crocus City Hall, située dans la banlieue de Moscou. L'État islamique a rapidement revendiqué cet attentat meurtrier, affirmant qu'il s'agissait d'une "opération spéciale" menée par sa branche locale. Cependant, les autorités russes ont rapidement rejeté cette revendication de l'EI, affirmant que les

assaillants étaient en réalité liés aux "nationalistes ukrainiens". Selon le Comité d'enquête russe, les suspects auraient reçu "d'importantes sommes d'argent et de crypto monnaies" en provenance d'Ukraine.

L'Ukraine et les États-Unis ont contesté avec force ces accusations, Washington rappelant avoir prévenu la Russie d'un risque d'attaque terroriste en mars, visant des rassemblements importants à Moscou. Cette tragédie soulève des questions cruciales sur la sécurité internationale, la désinformation et les tensions géopolitiques persistantes.

Malgré ces accusations, de nombreuses zones d'ombre persistent dans le récit du Kremlin. Les identités

et les motivations exactes des suspects restent floues, et la thèse ukrainienne semble être remise en cause par certains observateurs. De plus, des interrogations subsistent sur les failles de sécurité qui auraient permis une telle attaque, ainsi que sur les délais d'intervention des forces de l'ordre. Face à ces zones d'ombre persistantes, la communauté internationale appelle à une enquête approfondie et impartiale pour faire toute la lumière sur cet attentat meurtrier qui a endeuillé la Russie.

Est-ce que cette attaque, survenue peu après la réélection de Vladimir Poutine axée sur des enjeux de sécurité et de conflit, marque une vulnérabilité au sein du gouvernement de Moscou ? L'échec dans le renseignement est manifeste, d'autant plus que les États-Unis avaient alerté la Russie d'un risque d'attaque, une mise en garde que Vladimir Poutine a choisi de prendre à la légère. Les terroristes présumés ont été capturés et, dans une démarche inédite, le gouvernement russe a publié des images des suspects, apparemment très affaiblis par des

interrogatoires musclés, dans le but de tranquilliser le public sur la détermination du pays à combattre le terrorisme. Toutefois, la majorité des citoyens ne connaîtra que la version des faits proposée par des médias alignés sur la ligne du Kremlin.

L'attaque récente réaffirme la persistance de Daech, ce groupe a vu une de ses factions démantelée en Allemagne alors qu'elle planifiait une attaque en Suède. En janvier 2024, Daech a également revendiqué un attentat particulièrement sanglant en Iran. Cet événement à Moscou transforme la compréhension globale des menaces, incitant à reconsidérer la menace que représente le terrorisme islamiste, y compris pour la France.

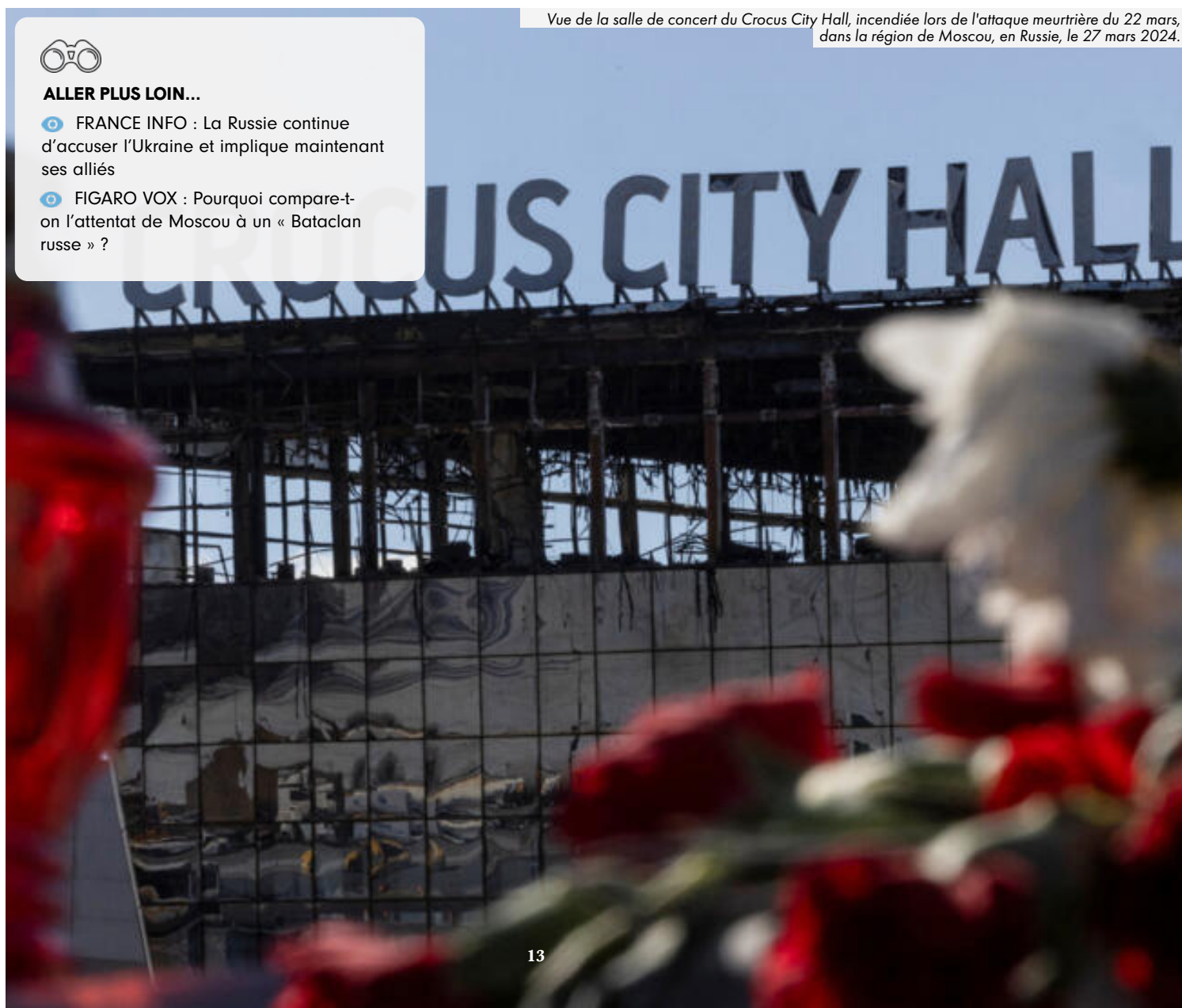
Sur le plan géopolitique, la Chine et l'Inde ont fermement condamné cette attaque. De leur côté, les États-Unis et les nations européennes ont dénoncé cet acte terroriste, tout en exprimant leur solidarité. ♦



ALLER PLUS LOIN...

- 🔍 FRANCE INFO : La Russie continue d'accuser l'Ukraine et implique maintenant ses alliés
- 🔍 FIGARO VOX : Pourquoi compare-t-on l'attentat de Moscou à un « Bataclan russe » ?

Vue de la salle de concert du Crocus City Hall, incendiée lors de l'attaque meurtrière du 22 mars, dans la région de Moscou, en Russie, le 27 mars 2024.





Le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, signe le 4 avril 1949 le traité de l'Atlantique Nord lors d'une cérémonie officielle à Washington.



ALLER PLUS LOIN...

FRANCE 24 : l'OTAN fête ses 75 ans « dans un état paradoxal » entre redynamisation et multiples défis.

FRANCE INFO : 75 ans de l'Otan : les États-Unis lorgnent vers l'Indo-Pacifique pendant que l'entente se craquelle avec l'Europe

CÉLÉBRATION DU 75ÈME ANNIVERSAIRE DE L'OTAN : BILAN ET PERSPECTIVES

Le 4 avril 2024, alors que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) célébrait son 75ème anniversaire, un regard rétrospectif sur son parcours historique révèle les profondes transformations qu'elle a subies depuis sa création en 1949. Initialement conçue comme un rempart contre l'expansion soviétique en Europe, l'OTAN s'est progressivement adaptée à un environnement géopolitique en constante évolution, redéfinissant son rôle et ses missions au gré des décennies.

La signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949 par douze pays fondateurs marquait le début d'une ère nouvelle dans la politique de sécurité collective. L'article 5, pierre angulaire de l'OTAN, stipulant qu'une attaque contre un membre serait considérée comme une attaque contre tous, illustrait la solidarité et la détermination de l'Occident face à la menace perçue de l'Union soviétique. Durant les décennies de la

Guerre froide, l'OTAN s'est imposée comme l'un des deux pôles de pouvoir mondiaux, incarnant la confrontation idéologique et militaire Est-Ouest. L'effondrement de l'Union soviétique et la dissolution du Pacte de Varsovie au début des années 1990 ont conduit l'OTAN à une période d'introspection et de réorientation stratégique. Loin de devenir obsolète, l'Alliance a élargi son champ d'action, intégrant de nouveaux membres de l'ancien bloc soviétique dans un élan de démocratisation et de stabilisation de l'Europe. Les missions de maintien de la paix dans les Balkans dans les années 1990 et les opérations en Afghanistan post-11 septembre ont marqué cette transition vers des engagements hors zone traditionnelle, reflétant une adaptation aux nouvelles formes de menaces sécuritaires.

Depuis sa fondation, l'OTAN a traversé de nombreuses périodes critiques, adaptant ses stratégies aux évolutions

géopolitiques mondiales. L'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la Guerre froide ont incité l'Alliance à redéfinir son rôle, s'orientant vers la gestion des crises et la lutte contre le terrorisme international. L'élargissement de ses membres, accueillant des pays de l'ancien bloc de l'Est, a également témoigné de son adaptation aux nouveaux enjeux de sécurité. En 2024, l'OTAN se présente comme un pilier central de la sécurité transatlantique, confronté à des défis diversifiés, allant de la cybersécurité aux tensions renouvelées avec la Russie. L'organisation continue de renforcer sa présence sur le flanc est de l'Europe, tout en développant des capacités défensives dans le domaine cybernétique et spatial. Les célébrations du 75ème

anniversaire, tenues dans plusieurs villes clés en Europe et en Amérique du Nord, ont été l'occasion de réaffirmer les valeurs de l'Alliance et son engagement envers la paix et la sécurité. Des discours forts du Secrétaire Général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et de leaders mondiaux ont souligné la solidarité et la détermination de l'Alliance face aux défis actuels et futurs.

En se remémorant ses origines et en reconnaissant les transformations qu'elle a subies, l'OTAN peut envisager l'avenir avec une perspective éclairée, prête à faire face aux incertitudes d'un monde en mutation.



LA BULGARIE ET LA ROUMANIE INTÈGRENT PARTIELLEMENT L'ESPACE SCHENGEN

Le 31 mars 2024 restera gravé dans l'histoire de l'Union européenne comme le jour où la Bulgarie et la Roumanie ont officiellement intégré l'espace Schengen, marquant ainsi la fin d'un long processus d'évaluation et de conformité aux normes strictes requises pour l'adhésion. Cette expansion de l'espace Schengen symbolise non seulement un accomplissement majeur pour les deux pays des Balkans, mais renforce également l'unité et la libre circulation au sein de l'Union européenne.

L'histoire de l'espace Schengen remonte à 1985, lorsque cinq des dix pays membres de la Communauté économique européenne de l'époque signèrent l'Accord de Schengen dans le petit village luxembourgeois du même nom. L'objectif était de créer un territoire sans contrôles aux frontières intérieures, permettant une libre circulation des personnes, tout en renforçant les contrôles aux frontières extérieures. Depuis lors, l'espace Schengen s'est progressivement étendu pour inclure aujourd'hui une majorité des pays de l'UE ainsi que plusieurs membres associés non-UE, devenant un symbole de l'intégration européenne et de la mobilité.

Depuis leur adhésion à l'Union européenne en 2007, la Bulgarie et la Roumanie ont entrepris d'importantes réformes pour aligner leurs politiques de sécurité et de gestion des frontières sur les standards exigeants de l'espace Schengen. Malgré les progrès réalisés, leur parcours vers l'intégration a été entravé par des préoccupations persistantes concernant la corruption et la criminalité transfrontalière, ce qui a retardé leur

adhésion. La décision finale d'inclure la Bulgarie et la Roumanie dans l'espace Schengen a été accueillie avec enthousiasme tant par les gouvernements concernés que par les citoyens des deux pays. "C'est un jour historique pour la Roumanie et pour tous les Roumains", a déclaré le Premier ministre roumain, tandis que son homologue bulgare exprimait un sentiment similaire : "L'adhésion à l'espace Schengen est une reconnaissance des efforts soutenus de la Bulgarie pour garantir des frontières sûres et une libre circulation responsable."

L'intégration de la Bulgarie et la Roumanie dans l'espace Schengen ouvre de nouvelles portes à leurs citoyens, qui peuvent désormais voyager sans passeport dans l'ensemble de l'espace Schengen, facilitant ainsi les voyages, le commerce et les échanges culturels. Cette expansion est également un signe fort de la confiance et de la solidarité au sein de l'UE, montrant que des progrès continus vers l'intégration européenne sont possibles malgré les défis. L'adhésion à l'espace Schengen implique également une responsabilité accrue pour la Bulgarie et la Roumanie en termes de gestion des frontières extérieures de l'espace. Cela nécessitera une vigilance continue et une coopération renforcée avec les autres membres pour assurer la sécurité interne de l'espace Schengen. Sur le plan économique, cette intégration devrait stimuler le tourisme et faciliter les affaires, contribuant ainsi à la croissance économique des deux pays et de l'Union européenne dans son ensemble.

Toutefois cette adhésion reste partielle car limitée aux

aéroports et ports maritimes. Sur les routes, les contrôles seront pour l'heure maintenus suite au veto de l'Autriche, seul pays réfractaire dans l'UE par peur d'un afflux massif de demandeurs d'asile. Ainsi, les deux nouveaux entrants sont à « 3% dans Schengen » car 97% des échanges commerciaux se font par voie terrestre selon le Bulgarian industrial Capital Association. Aucune date pour l'instant est fixée pour les 2 États afin qu'ils deviennent membres à part entière.

L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace Schengen marque une étape importante dans leur intégration européenne et renforce la cohésion au sein de l'UE. C'est un témoignage de la résilience, de la détermination et de l'engagement envers les valeurs européennes. Alors que

l'Europe célèbre cette expansion, l'avenir semble prometteur pour une union plus libre, plus sûre et plus unie. ♦



ALLER PLUS LOIN...

- 👁 FRANCE 24 : La Roumanie et la Bulgarie mettent un pied dans l'espace Schengen
- 👁 TOUTE L'EUROPE : La Bulgarie et la Roumanie font leur entrée dans l'espace Schengen





ALLER PLUS LOIN...

🔗 [TOUTE L'EUROPE.EU](#) : Élections européennes de 2024, les dates clés jusqu'au scrutin.

🔗 [TOUTE L'EUROPE.EU](#) : Comment fonctionne le parlement européen ?

Du 6 au 9 juin 2024, les Européens éliront leurs eurodéputés.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 : L'ESSENTIEL SUR LE SCRUTIN

Les élections européennes de 2024 sont un moment décisif pour l'Union européenne, un test de la force et de la résilience de la démocratie européenne dans un contexte mondial de défis sans précédent. Du 6 au 9 juin, des millions de citoyens des 27 États membres sont appelés à participer à ce qui est considéré comme l'un des plus grands exercices démocratiques transnationaux au monde. Ces élections détermineront la composition du Parlement européen pour les cinq prochaines années, influençant directement la direction future de la politique et de la législation européennes.

L'histoire des élections européennes remonte à 1979, lorsque les citoyens de ce qui était alors la Communauté économique européenne ont pour la première fois directement élu leurs représentants au Parlement européen. Cette innovation démocratique représentait une rupture significative avec le passé, où les membres du Parlement étaient désignés par les parlements nationaux. Ce changement a marqué le début d'une nouvelle ère de participation citoyenne et de légitimité démocratique dans le processus décisionnel européen.

Au fil des années, à mesure que l'UE s'est élargie pour

inclure 27 États membres, le nombre de députés européens a également évolué, passant de 410 à la première élection à 720 en 2024. Chaque élargissement de l'UE a apporté son lot de défis et d'opportunités, reflétant la diversité croissante de l'Union et renforçant la nécessité d'une représentation équilibrée au Parlement européen. Les élections européennes ont également été le théâtre de l'évolution du paysage politique de l'UE, avec l'émergence de nouveaux partis et mouvements politiques reflétant une gamme plus large d'opinions et de perspectives au sein de l'électorat. Ces développements ont contribué à façonner le débat politique européen, rendant les élections européennes non seulement un baromètre de l'état de la démocratie européenne, mais aussi un moteur de changement et d'innovation politique.

Les élections européennes de 2024 suivent un modèle complexe mais inclusif, conçu pour refléter la diversité de l'Union européenne tout en assurant une représentation équitable des États membres, grands et petits. Chaque pays dispose d'un nombre fixé de sièges, basé sur le principe de la proportionnalité dégressive, garantissant que les pays moins peuplés sont tout de même représentés de manière significative

Le scrutin s'étend sur quatre jours pour accommoder les différentes traditions électorales au sein de l'UE, chaque État membre choisissant le jour de vote qui s'aligne sur ses pratiques nationales. Cette flexibilité est un témoignage de l'engagement de l'UE à respecter les diversités nationales tout en poursuivant l'objectif commun de participation démocratique.

Les électeurs élisent les députés européens par des systèmes de vote proportionnels, qui varient légèrement d'un pays à l'autre mais partagent le principe commun d'assurer que la répartition des sièges au Parlement européen reflète fidèlement les préférences des électeurs. Les résultats sont souvent un mélange fascinant de tendances politiques locales et continentales, reflétant les préoccupations et les aspirations des citoyens de l'UE.

Une fois élus, les députés européens jouent un rôle crucial dans la formulation des politiques de l'Union européenne. Ils sont responsables de la législation, du contrôle budgétaire et de la surveillance de la Commission européenne et d'autres organes de l'UE. Les députés européens travaillent au sein de plusieurs comités spécialisés, chacun couvrant différents domaines politiques, de l'environnement à l'économie.

Ils participent à l'élaboration des lois européennes en collaborant avec le Conseil de l'Union européenne dans un processus connu sous le nom de codécision. Cette procédure place le Parlement européen et le Conseil sur un pied d'égalité, soulignant l'importance de la représentation démocratique directe dans la gouvernance de l'UE. Les députés européens

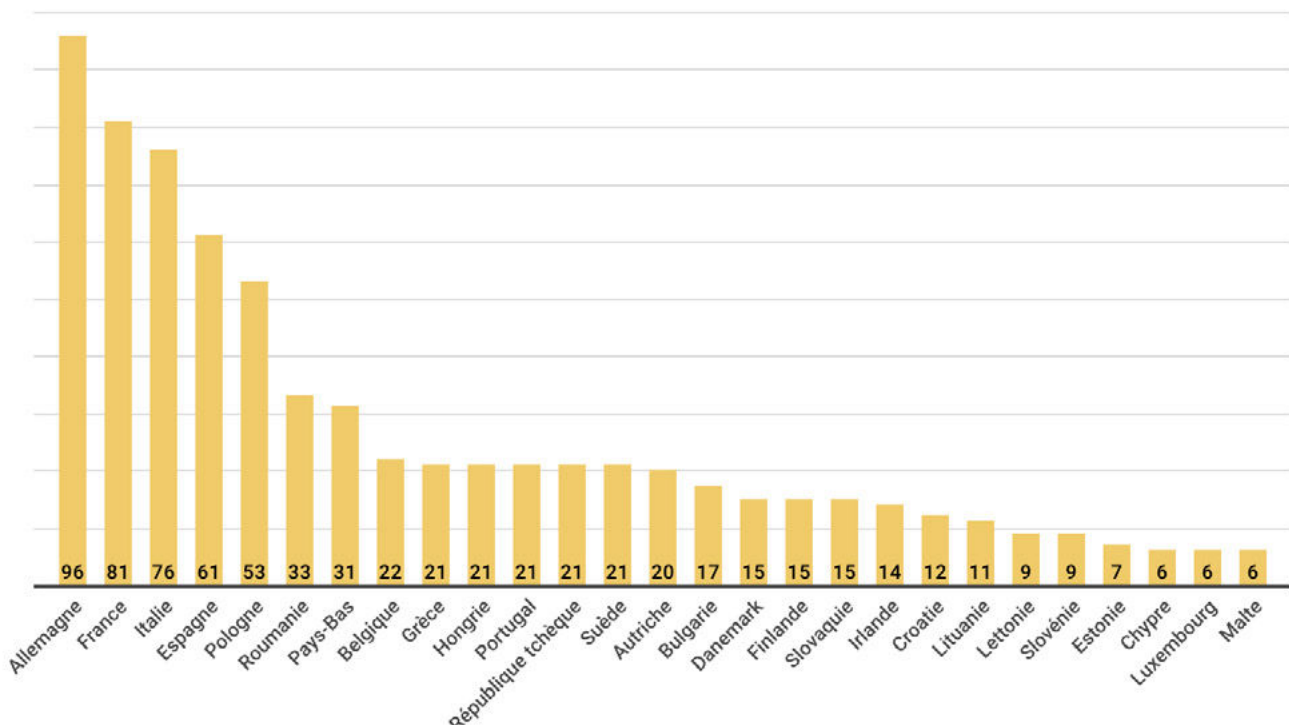
ont donc une influence directe sur la législation qui affecte la vie quotidienne des citoyens de l'UE, des normes de qualité de l'air aux règles sur la protection des données personnelles.

Les élections européennes de 2024 sont chargées d'enjeux politiques cruciaux qui reflètent les défis et opportunités auxquels l'Union européenne est confrontée. Les questions telles que le changement climatique, la migration, la relance économique post-pandémie, la sécurité et la défense sont au cœur des débats. Les électeurs sont appelés à choisir entre différentes visions de l'avenir de l'UE, ce qui fait de ces élections un moment décisif pour la direction politique du bloc.

La montée des mouvements eurosceptiques et la polarisation croissante du paysage politique européen ajoutent une couche de complexité à ces élections. Les résultats pourraient influencer l'équilibre des pouvoirs au sein du Parlement européen et, par extension, la capacité de l'UE à mettre en œuvre des politiques ambitieuses dans divers domaines.

Les élections européennes de 2024 représentent un moment clé dans la trajectoire de l'Union européenne, offrant aux citoyens l'opportunité de façonner l'avenir de l'UE. Elles témoignent de la vitalité de la démocratie européenne et de l'engagement de l'UE à poursuivre une intégration plus profonde au service de ses citoyens. En participant à ces élections, les électeurs jouent un rôle actif dans la détermination de la direction que prendra l'UE dans les années à venir, soulignant l'importance de la participation démocratique dans le maintien et le renforcement du projet européen. ♦

Nombre de députés européens par État membre



DANS NOS LIBRAIRIES CE MOIS-CI



PIERRE GROSSER

L'AUTRE GUERRE FROIDE?

LA CONFRONTATION
ÉTATS-UNIS / CHINE



Depuis près d'un quart de siècle, une guerre entre les États-Unis et la Chine est annoncée et redoutée. Elle paraît moins improbable désormais, alors que les rivalités ne cessent de s'exacerber.

Historien des relations internationales, Pierre Grosser revient sur les rapports qu'ont entretenus les deux pays sur le temps long. Très tendues durant les premières décennies de la guerre froide, qui fut chaude en Asie, ces relations semblaient être durablement sur les rails de la coopération après la normalisation des années 1970. Mais les divergences de vue d'un côté et de l'autre du Pacifique n'ont fait qu'entretenir les tensions, jusqu'à la confrontation actuelle.

En mobilisant les riches débats sur les causes et le déclenchement des conflits du XXe siècle, il liste les éléments qui pourraient mener les États-Unis et la Chine à entrer en guerre (en critiquant notamment la notion de « piège de Thucydide », régulièrement mobilisée pour souligner le caractère inévitable d'un affrontement entre les deux puissances), mais aussi ce qui pourrait empêcher qu'elle ait lieu. ◆

Jean-François
Colosimo

OCCIDENT, ENNEMI MONDIAL N°1



« Nous ne l'avons pas vu venir. Puis nous n'en avons pas cru nos yeux. Pourtant, c'est arrivé. Les anciens empires du XIXe siècle, tsariste, ottoman, perse, qing, moghol, semblaient à jamais disparus. En réalité, ils n'avaient fait qu'hiberner. Ils sont réapparus, radicalement transformés. »

Jean-François Colosimo raconte la mutation de ces anciens empires : leur européanisation inaboutie à partir du XVIIIe siècle, leur occidentalisation artificielle au XIXe siècle, leur folle modernisation totalitaire ou nationaliste au XXe siècle. Pour finir par leur autodestruction culturelle. Ce livre montre en quoi les leaders du « grand réarmement » de ces cinq empires - le Russe Poutine, le Chinois Xi, l'Iranien Khamenei, le Turc Erdogan, l'Indien Modi - renouent avec les anciennes croyances religieuses pour redynamiser leurs systèmes oppressifs et bellicistes.

Aveuglé par son arrogance, l'Occident pensait que « le commerce était là, nouvel opium des peuples, pour tout apaiser ». Il ignorait que la première guerre mondialisée avait déjà commencé, et qu'il était devenu l'ennemi mondial n° 1...

Jean-François Colosimo est l'auteur d'une oeuvre remarquée sur la relation entre religions et géopolitique dont La Crucifixion de l'Ukraine. Mille ans de guerres de religions en Europe (Albin Michel, 2022 ; réédition dans la collection « espaces libres », 2024) ◆

1. Un chiffre qui donne le tournis : 3 102,2 milliards d'euros est le montant de la dette française. Un dérapage qui fait craindre une perte de la souveraineté de notre pays face à ces créanciers internationaux... mais malgré tout, la France reste un pays attractif et des mesures sont dans les tuyaux pour réduire le déficit. Explications précises.

2. Le 4 mars dernier, la France est devenue le premier pays à avoir inscrit le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans sa Constitution. Un vote quasiment unanime et une cérémonie décalée et importante. Et comme un symbole, la date du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, a été choisie pour sceller à tout jamais l'IVG dans la Constitution française.

3. Une interview inattendue du Président de la République dans deux quotidiens très différents pour annoncer le futur projet de loi déposé autour de la fin de vie. Un cadre légal, encerclé pour aborder de face la possibilité d'aider à mourir. Quels sont les contours de ce projet de loi ? On fait le point.

4. Après la journée d'hommage aux victimes du terrorisme dont le professeur de lettres Dominique Bernard, la France subit de nouvelles atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires. Menaces contre les chefs d'établissement, violences envers les professeurs, la France décide de mieux accompagner l'Éducation nationale et ses représentants... Pourtant la menace est réelle, renforcée par le plan Vigipirate réhaussé depuis les attentats à Moscou.

5. C'est une photo qui a fait le tour du monde : Emmanuel Macron avec des gants de boxe tape dans un sac de boxe. Quelle signification ? Une menace pour Poutine dans le conflit en Ukraine qui s'enlise ? Après une interview où le Président français a réaffirmé son soutien au peuple ukrainien, il a aussi annoncé qu'il était prêt à la guerre avec la Russie. Retour sur cette volonté politique de mettre fin à la guerre en Europe.

Voici les actualités marquantes en France durant le mois de mars.

Emmanuel CALAFIORE



ALLER PLUS LOIN...

- FRANCE TV INFO : les voix de l'opposition contre la réforme de l'assurance-chômage
- LES ECHOS : retour sur le dérapage du déficit public

Photo du Ministère de l'Économie

LA DETTE DE LA FRANCE VA-T-ELLE OBLIGER À LA RIGUEUR ?

3 102,2 milliards d'euros : un montant qui donne le tournis et qui représente le montant de la dette française. Un déficit public qui représente désormais 5,5% soit bien plus que les 4,9% attendus.

Comment expliquer un tel dérapage ? Pour l'INSEE, les raisons sont simples : ralentissement des recettes, activité économique en berne alors que le pays n'a jamais autant créé d'emplois, et donc une fiscalité moindre.

Pour Bercy, les explications sont aussi à chercher d'une sortie de crise majeure, celle du Covid, cumulée à la crise ukrainienne et également une inflation constante. Pour Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, cet accroissement de la dette s'est fait « pour protéger les salariés, les entreprises et les ménages ».

La France peut-elle envisager de faire des économies ou

augmenter les impôts ?

Pour tenter d'enrayer cette spirale, des économies ont déjà été faites par le gouvernement. Ainsi en février, un tour de vis a été prévu avec 10 milliards d'économies sur le budget 2024. Et dans le projet de loi de finances pour 2025, ce sont 20 milliards d'économie supplémentaires qui sont prévus. Une solution pourrait alors être d'augmenter les impôts mais le locataire de Bercy s'y refuse et le Président de la République ne le souhaite pas... Pourtant Gabriel Attal, le Premier ministre, n'a pas hésité à évoquer une rigueur économique à venir dans le pays.

Pourtant dans le détail, les dépenses de la France semblent mieux maîtrisées (+3,7% contre 4% en 2022) mais il y a des secteurs qui ont explosé leur enveloppe. Et dans le viseur du gouvernement, c'est bien l'assurance chômage qui est en partie fautive de cet état de fait : le budget d'un milliard d'euros a été dépassé. D'où une volonté d'un nouveau tour de vis pour

les allocataires du chômage.

Quelles pistes évoquées autour de l'assurance chômage ?

Lors de son interview au journal de 20h de TF1, le Premier ministre n'a pas fait de mystère. La valeur travail doit être restaurée et pour cela il faut effectuer des changements dans les indemnités perçues par les chômeurs. Une nouvelle réforme, la troisième depuis 2019, dont les pistes sont les suivantes :

- Réduire la durée d'indemnisation : elle pourrait passer de 18 à 12 mois
- Allongement du nombre de jours travaillés pour toucher le chômage
- Diminution progressive du chômage au fil du temps : pour exemple, les plus hauts salaires voient leurs allocations chomages diminuer de 30% à partir du 7e mois de chômage

Si ces pistes sont évoquées, elles n'auront un effet sur le budget qu'au bout d'un an... et la mise en application serait prévue uniquement à la rentrée. Cependant, Gabriel Attal a enjoint sa ministre du Travail, Catherine Vautrin, à préparer de nouvelles négociations avec les partenaires sociaux.

Par le durcissement de l'assurance chômage, le but assumé en filigrane est de favoriser le retour à l'emploi.

Quelles sont les autres pistes pour réduire la dette de l'État ?

Les affections longue durée sont dans le viseur du gouvernement pour faire des économies, il y aurait même des questions autour de l'augmentation du jour de carence dans le secteur privé. Et un objectif pour le mois d'avril : un nouveau programme de stabilité pour affirmer l'objectif des 3% de déficit en 2027... et également rassurer les agences de notation et les marchés européens et mondiaux.

Comment explique-t-on également ce dérapage des comptes publics ?

Il faut d'abord effectuer un point de contexte : si la

La dette...

En milliards d'euros (en % du PIB)



Sources : Insee, gouvernement.

... et le déficit public de la France

En % du PIB



dette augmente, c'est parce que chaque année la France doit combler le solde négatif (Dépenses supérieures aux Recettes) par des emprunts au fil des ans. Et ce non-remboursement des prêts crée de la dette car comme pour tout particulier, la France rembourse aussi les intérêts. Les origines de la dette se retrouvent aussi au choc pétrolier de 1973. Il a fallu emprunter massivement pour maintenir notamment le niveau de vie des Français. Et si en 1980, la dette atteint 21% du PIB, elle a atteint 110,6% du PIB en 2023.

En clair, le montant de la dette est désormais supérieur à la somme des biens et services produits en France. Notre pays sera obligé d'emprunter cette année 285 milliards d'euros.

La situation est-elle pleinement critique ?

La réponse est double : si la France est endettée, elle ne perd pas l'attrait qu'elle représente sur les marchés. C'est en ce sens qu'elle peut toujours emprunter. Emprunts qui permettront à l'État d'investir dans des infrastructures ou des secteurs porteurs de financement pour les années futures et les défis à venir comme ceux écologiques.

Cependant, et c'est là le revers de ces emprunts auprès de puissances étrangères, la France pourrait bien alors voir un créancier exiger non pas un remboursement, mais des contreparties dans des décisions sur des dossiers internationaux ou des facilités d'accès sur le marché économique national. En contrepartie, alors la France pourrait voir sa dette renouvelée.

Et à l'heure actuelle, notre pays dépend à plus de 50% de prêteurs étrangers, il y a là un autre risque, celui d'une perte de souveraineté.

Et par rapport aux voisins européens ?

La France fait figure de mauvais élève... Certes, ce n'est pas le cas grec où les salaires des fonctionnaires avaient été rabotés. Mais seule l'Italie fait moins bien quand les Pays-Bas ont réussi à voir leur déficit s'élever à 0,3% du PIB et quand le Portugal réussit l'exploit de l'excédent budgétaire de 1,2% (contre 0,8 attendu).

En conclusion, la France n'est pas en faillite : le pays ne va pas disparaître du jour au lendemain comme pourrait l'être une entreprise. Selon les mots du président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, *« la France reste un pays sûr (...) dont la dette se place bien, le pays trouve des gens pour la financer. Il n'y a donc pas de problème de soutenabilité de la dette »* i.

Et qu'en pensent les politiques en France ?

La majorité est clivée avec des députés qui aimeraient

par exemple revenir sur les niches fiscales. Du côté du Modem, François Bayrou, allié de la majorité, il ne faut pas exclure une hausse exceptionnelle d'impôts pour engranger des bénéfices. La présidente de l'Assemblée nationale rejoint cette hypothèse et ouvre la porte de la possibilité d'une taxation des superprofits et pourquoi pas des plus riches, ce que le Chef de l'État ne souhaite pas entendre.

Et dans l'opposition, cela tire à boulets rouges sur cette dette qui enfle : notamment parce qu'Emmanuel Macron vient de Bercy ou encore parce que la voie de la rigueur se ferait au détriment des Français les plus dans le besoin. Ainsi à gauche, on n'hésite pas à rappeler que l'assurance-chômage est excédentaire et que l'idée de taxer les superprofits des multinationales est la solution à mettre en place.

A droite, chez les LR, le gouvernement ne semble pas à la hauteur des enjeux... mais là, c'est Bruno Le Maire, un ancien du parti, qui monte aux créneaux. Il estime que ses anciens camarades politiques n'ont pas été capables d'engager la réforme des retraites et que ce déficit s'explique en partie par leur hésitation... si la France est endettée, c'est donc leur faute. Pour le RN, le gouvernement et le Président ne semblent pas avoir de cap et demander des efforts supplémentaires aux chômeurs est « un scandale », selon les mots de Philippe Ballard, porte-parole RN et député de l'Oise. ♦

Gabriel Attal au journal de 20 heures du 27 mars





ALLER PLUS LOIN...

- LE PARISIEN : l'inscription dans la Constitution, le jour du 4 mars
- FRANCE TV INFO : retour en reportage sur l'inscription dans la Constitution de la liberté de recourir à l'IVG
- HUFFINGTON POST : la Marseillaise reprise par Catherine Ringer
- ELYSÉE : la cérémonie officielle du 8 mars

Sceau IVG Constitution 4 mars

L'IVG EST INSCRITE ET SCELLÉE DANS LA CONSTITUTION

Le candidat Emmanuel Macron avait promis d'inscrire dans la Constitution française : le droit à l'avortement. Une inscription au nom des débats qui se lèvent dans le monde avec la fin de la possibilité d'IVG dans certains États américains ou encore des mouvements en Europe liés à des gouvernements de droite dure souhaitant revenir sur ce droit. Et puis en Europe, l'IVG est toujours interdite par exemple à Malte.

En janvier dernier, cette inscription de l'IVG dans la Constitution devait obligatoirement recueillir le vote de 3/5 des élus des deux Chambres, à savoir l'Assemblée nationale et le Sénat. Chez les membres de la Chambre Haute, les réserves étaient fortes. Gérard Larcher, le président du Sénat, avait dit en interview qu'il estimait que ce droit n'était pas menacé dans notre pays, et exprimer ainsi pourquoi il n'était pas essentiel de l'inscrire dans la Constitution. Les Français découvraient que les Sénateurs n'étaient pas d'accord avec les termes choisis pour l'inscrire dans la Constitution.

Les députés souhaitent qu'il soit « garanti l'accès au droit à l'IVG pour les femmes », quand les sénateurs ont voté une version qui évoque « la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse ». L'idée donc d'une liberté garantie mais pas d'un droit qui pourtant heurte encore certains sénateurs de droite. Le

texte voté à l'Assemblée nationale, il a fallu le revoir après les modifications du Sénat car les textes devaient être votés dans les mêmes termes par les deux chambres.

Le 4 mars dernier, les élus se sont donc retrouvés réunis en Congrès pour le vote ultime concernant l'IVG. La France va devenir alors le premier pays à inscrire l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution et donc à garantir ce droit pour les femmes. Ce vote pour l'histoire a donc été possible parce que 493 députés ont voté pour cette inscription (contre 30 oppositions) et que 267 sénateurs ont également approuvé ce texte (contre 50 oppositions). Il s'agit là d'un moment de concorde inouï en France qui va au-delà des oppositions politiques. Des opposants qui ont été entendus par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, puisque même si le droit est scellé dans la Constitution, il reste que la clause de conscience des professionnels ne serait pas caduque.

Pour ce vote solennel, la journée du 4 mars suit un protocole très précis. C'est d'abord la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui prend la parole pour un propos liminaire, un discours politique sur les droits des femmes. Comme le veut le protocole, bien que présent, le président du Sénat ne prend pas la parole. Pour Gérard Larcher, cette mise en

retrait est même très bien vécue, selon un député de la majorité présidentielle, même si « *les institutions le veulent ainsi, cela lui convient aussi très bien* ». Si le président ne sera pas présent, c'est le chef du gouvernement qui va ensuite proposer aux 18 groupes parlementaires de prendre la parole sur le vote.

À une grande majorité, le Congrès a choisi d'inscrire l'IVG dans la Constitution. Un vote historique qui lors des résultats a suscité des cris et des vivats de la part des élus rassemblés. Seuls 72 ont voté contre cette inscription sur les 780 parlementaires présents : 50 élus LR et 11 élus RN alors que Marine Le Pen avait expliqué à ces troupes qu'il ne fallait surtout pas s'opposer à ce vote. Une alliance de conviction selon les mots d'Aurore Bergé, ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. En effet, dans son discours, le Premier ministre a insisté sur les personnalités de gauche qui ont accompagné la loi Veil pour permettre de nouvelles avancées. Dans le pays, la joie a aussi éclaté quand le vote solennel a acté l'inscription de l'IVG dans la Constitution notamment sur la place du Trocadéro, même si à Versailles, un mouvement opposé à cette inscription avait eu lieu lors d'un appel de la Marche pour la vie.

Après avoir apposé le sceau pour authentifier le texte à la suite du vote, la dernière étape est symbolique : elle a lieu le vendredi 8 mars. Lors de la journée des droits des femmes, une cérémonie officielle du scellement de la Constitution s'est déroulée place Vendôme, devant le ministère de la Justice. Une

cérémonie qui, pour la première fois, a été rendue accessible à la population. Un fait d'importance et marquant, une cérémonie populaire voulue par le Président de la République. Pour ce dernier, il s'agissait là d'une occasion unique pour montrer aussi « *l'aboutissement de ce combat collectif* », selon ses mots.

Un nouveau texte révolutionnaire :

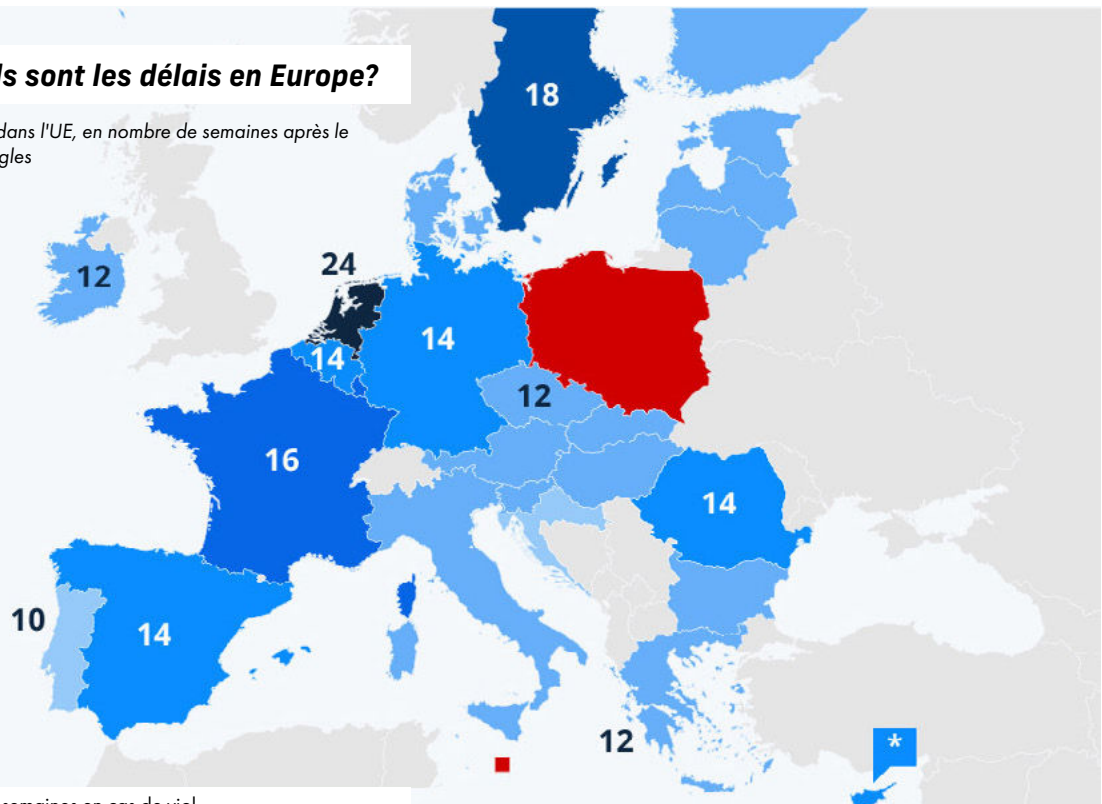
Une cérémonie au cours de laquelle une Marseillaise inattendue a été entonnée par Catherine Ringer en modifiant le texte initial pour souligner l'importance : « *aux armes citoyens, citoyennes... Formons nos bataillons, marchons et chantons cette loi pure dans la Constitution* ». Une réécriture pour ce que le monde qualifie désormais de jour historique. Le texte a été officiellement scellé ensuite par le ministre de la Justice, entouré du Président, des parlementaires de gauche, de militantes féministes, de Brigitte Macron.

En clôture de cet événement unique dans le monde, le président de la République a souhaité vouloir porter plus loin la voix de l'inscription de cette liberté garantie de recourir à l'IVG dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne... Un nouveau combat pour Emmanuel Macron tant les oppositions sont fortes comme Malte où elle est interdite ou en Pologne et en Irlande où elle est interdite sauf dans certains cas. ♦

Avortement : quels sont les délais en Europe?

Délais pour pouvoir avorter dans l'UE, en nombre de semaines après le premier jour des dernières règles

- 10-11
- 12-13
- 14-15
- 16-17
- 18-19
- 24
- Seulement permis en cas de danger pour la vie de la mère ou du fœtus



Chypre : 14 semaines, ou 21 semaines en cas de viol.
Source : Center for Reproductive Rights



ALLER PLUS LOIN...

- 🔗 **PARLONS FIN DE VIE** : une explication de la loi Claeys-Leonetti autour du principe de fin de vie
- 🔗 **20 MINUTES** : les oppositions religieuses
- 🔗 **HUFFINGTON POST** : l'ancien ministre de la Santé, François Braun, émettait des réserves sur cette aide à mourir
- 🔗 **LE UN** : les grandes dates du droit à mourir

Alain Claeys et Jean Léonetti remettent leur rapport sur la fin de vie à François Hollande

DÉBAT SUR LA FIN DE VIE : UN PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Une interview donnée dans deux quotidiens au public différent : *La Croix* d'un côté et *Libération* de l'autre. Le journal de tendance catholique et le journal étiqueté de gauche ont eu l'opportunité d'une interview avec le Président de la République autour de la question de la fin de vie.

Une interview pour revenir sur une promesse électorale du candidat après notamment les travaux avec la Convention citoyenne. Lors de cette interview, Emmanuel Macron a ainsi dévoilé les contours du projet de loi qui sera proposé en conseil des ministres en avril puis en débat auprès des deux assemblées pour un vote qui prendra le temps des échanges démocratiques au sein des deux chambres du Parlement. Le Président veut éviter les débats passionnés qui pourraient ajouter de la division à la société.

Ce projet de loi vise à créer la possibilité d'une aide à mourir sous conditions, une loi que le Président souhaite « *de fraternité, une loi qui concilie l'autonomie de l'individu et la solidarité de la nation* ». Cette loi devrait créer la possibilité de demander une aide à mourir, sous certaines conditions strictes. Il ne s'agit donc ni d'euthanasie ou de suicide assisté.

Quelles conditions d'accès pour l'aide à mourir ?

Cet accompagnement est réservé uniquement aux personnes majeures, le souhait de la Convention citoyenne. Pour pouvoir prétendre à cette aide à mourir, il faudra que la personne qui la demande soit capable d'un discernement plein et entier. Le critère suivant est celui de l'état de la maladie : elle doit être incurable et le pronostic vital doit être engagé à court ou moyen terme. Le dernier critère est celui des souffrances (physiques ou psychologiques) qu'il serait impossible de soulager. Si ces quatre critères sont réunis alors il sera possible pour une personne d'avoir la possibilité d'être aidée à mourir. Une équipe médicale devra alors se réunir pour décider de la suite à donner à cette demande.

Les oppositions ont levé l'idée qu'il pouvait s'agir là d'un suicide assisté. Emmanuel Macron a alors précisé que si le patient peut décider de cette aide à mourir, les professionnels de santé sont là pour un dialogue éclairé avec le patient notamment dans sa mise en œuvre. Ainsi, il est possible que le collège médical demande des études psychologiques approfondies avant d'accéder à la demande. Et si un refus est

proposé, le patient pourra toujours demander un nouvel avis médical ou procéder à des recours. Si sur le papier, le processus semble long, dans les faits selon le projet de loi, une réponse

interviendrait sous les deux jours afin de tester la solidité de la demande et de la détermination du patient qui demande cette aide à mourir.

Concernant la prise en charge, cette procédure d'aide à mourir sera entièrement supportée par l'assurance-maladie.

Fin de vie : les dispositions de la loi Claeys-Leonetti

Ce qui a changé avec la loi de février 2016



Soins palliatifs

Droit pour le patient de demander une **sédation profonde et continue** afin d'atteindre une altération totale de la conscience, prévenant toute souffrance, **jusqu'à son décès**.



Arrêt des soins

Droit du patient de **limiter ou de refuser les traitements** via les formulaires de directives anticipées.



Directives anticipées (souhaits du patient)

Les formulaires peuvent être conservés dans le dossier médical de la personne ou par une **personne de confiance**. Un médecin peut ne pas en tenir compte mais doit motiver sa décision et consulter l'avis d'un autre médecin.

Source : legifrance.gouv.fr (avril 2018)



Un projet de loi unique en 3 parties :

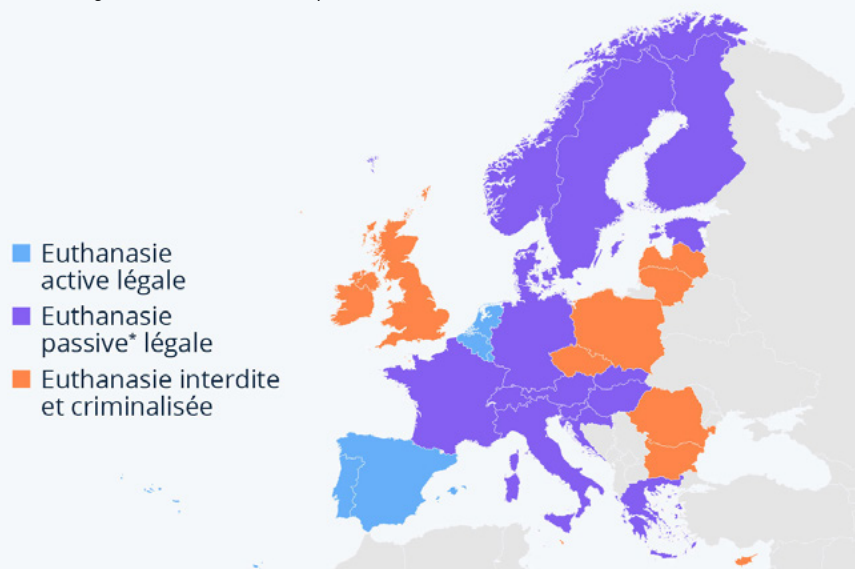
Si le projet de loi est appelé « aide à mourir », il comportera aussi deux autres volets essentiels : les soins d'accompagnement et le droit des patients et des aidants. Avec cette loi, il y aura donc tout un volet développé autour des soins palliatifs pour rattraper le retard pris selon les mots d'Emmanuel Macron. Ainsi, via ce projet de loi, il y aura ensuite un déploiement d'équipes mobiles auprès de services hospitaliers pour mieux prendre en charge la douleur et ainsi investir dans le champ de la douleur pédiatrique (enfants et nourrissons). Une enveloppe budgétaire prévue d'1 milliard d'euros supplémentaire par an, sur une période de dix ans, est prévue. Elle s'ajoute ainsi au 1,6 milliard d'euros déjà consacrés aux soins d'accompagnement.

Qu'est-ce que la loi Claeys-Leonetti ?

Cette loi du 2 février 2016 a renforcé le droit d'accès aux soins palliatifs, existant depuis la loi de 1999. Elle permet de désigner une personne de confiance pour que les patients puissent exprimer leurs volontés notamment dans les conditions d'arrêt des traitements pour éviter une obstination déraisonnable. Cette loi de 2016 affirme aussi que le malade a le droit à l'arrêt de tout traitement, à bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Il y a donc un processus explicite pour accompagner à une fin de vie digne, accompagné du meilleur apaisement possible de la souffrance. Mais en aucun cas, il s'agit d'une sédation pour aider à mourir, contrairement au projet de loi qui sera désormais proposé.

Où en Europe le "droit de mourir" est-il légal?

Statut légal de l'euthanasie en Europe (en date du 11 mars 2024)



* Euthanasie passive/indirecte : décision d'arrêter d'essayer de prolonger la vie, par exemple en débranchant un respirateur.

Source : Toute l'Europe

Quelles sont les oppositions d'un point de vue religieux ?

Si les principales religions se sont exprimées d'une même voix, elles ne présentent pas un front uni. Certaines religions expriment leur réticence voire une totale opposition. Pour elles, la loi Claeys-Leonetti est amplement suffisante et répond à toutes les questions législatives existantes sur la fin de vie. Pour les communautés religieuses, il faut « *d'abord soigner, s'occuper...* Ce serait tragique de se dire qu'on entre dans un monde où tuer devient un soin », selon les mots du grand rabbin Haïm Korsia. Pour le recteur de la Grande Mosquée de Paris, il faut surtout renforcer l'accompagnement dans les hôpitaux avec une présence plus forte d'aumônier. En revanche, la présidente de la Fédération protestante a exprimé une position ouvertement favorable à un nouveau texte de loi.

Quelles sont les oppositions d'un point politique ?

La gauche attend justement un grand texte pour approfondir la loi Claeys-Leonetti de 2016. Et ainsi, certains députés socialistes sont même favorables à l'euthanasie et à l'aide active à mourir. Ils souhaitent aussi que les soins palliatifs soient développés sur tout le territoire avec un renforcement de la formation des soignants.

Chez les Insoumis, par la voix de Jean-Luc Mélenchon, c'est aussi un accord pour l'aide active à mourir « *à condition qu'il s'agisse d'une liberté et pas d'une obligation* ». Il souhaiterait même un référendum sur le sujet pour que chacun puisse prendre part pour une décision collective.

Enfin, chez les Écologistes, l'aide active à mourir obtient une écoute favorable d'autant qu'elle était dans le

programme du candidat à la présidentielle Yannick Jadot.

De l'autre côté de l'échiquier, la droite s'oppose au suicide assisté, notamment, Jean Leonetti, maire LR d'Antibes, est donc porteur du projet de 2016. Il a même plaidé pour une véritable culture des soins palliatifs. Et au Rassemblement National, les députés sont contre car ils ne souhaitent pas passer « *une barrière civilisationnelle* ». Pour Marine Le Pen, elle craint que cette aide à mourir dévie des personnes en grande souffrance à celle dans le mal-être. Elle préfère un approfondissement de la loi Claeys-Leonetti. Pourtant, le Président a déjà voulu la rassurer puisque toute demande sera étudiée par une équipe médicale dans laquelle on retrouvera des psychologues et des psychiatres pour justement éviter « *une euthanasie pour se débarrasser des personnes souffrant d'un mal-être psychiques* ».

Quel calendrier désormais pour ce projet de loi ?

Le projet de loi est désormais passé par le Conseil d'État pour ensuite en avril être présenté en Conseil des ministres et enfin auprès des partis pour une première lecture en mai.

Une lecture qu'Emmanuel Macron souhaite transpartisane et qui devra prendre le temps pour assurer une liberté de conscience lors du vote.

Et dans le même temps, un effort de pédagogie sera fait autour de la loi Claeys-Leonetti qui existe déjà sur la fin de vie, afin d'expliquer pourquoi il faut compléter cette loi par ce projet législatif d'aide à mourir. ♦



DE NOUVELLES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ EN FRANCE

Pour rendre hommage à la mémoire de Dominique Bernard, professeur tué à Arras par un jeune terroriste (un ancien élève de 20 ans et fiché S), la cérémonie nationale d'hommage aux victimes du terrorisme s'est tenue exceptionnellement au cœur de la citadelle de la capitale du Pas-de-Calais et non à Paris comme habituellement.

Lors de cette cérémonie, en présence du Premier ministre et de la ministre de l'Éducation nationale, entre autres,

il a été réaffirmé la volonté de la France de lutter contre les terroristes qui « *haïssent l'école (...) la meilleure arme pour les combattre* ». Pour le Premier ministre, cet hommage auprès du professeur de lettres, était aussi le moyen de rendre hommage à Samuel Paty, décapité le 16 octobre 2020 et de rappeler que la République française ne transigera jamais avec la laïcité.

Cette célébration fait aussi écho aux conclusions du rapport remis par les sénateurs François-Noël Buffet et Laurent

Lafon concernant la commission d'enquête ouverte à la demande de la sœur de Samuel Paty, Mickaëlle. Une enquête demandée en avril 2023 et ouverte en juin. Dans leurs conclusions, 38 recommandations sont faites pour « *protéger l'école ainsi que l'ensemble du personnel qui y travaille et restaurer l'autorité de l'institution scolaire* ». Car depuis quelques mois, les atteintes à la laïcité ont repris en France dans un contexte redoublé de vigilance élevée face aux attentats à caractère terroriste.

Pour redonner de l'autorité à l'école, les sénateurs préconisent notamment de défendre et promouvoir la laïcité avec une extension de l'interdiction des signes religieux même lors des activités pédagogiques organisées par l'école même hors du temps scolaire. Il faut aussi renforcer le lien avec les parents et l'institution scolaire ou encore renforcer la sécurité des établissements par des liens plus forts avec les institutions policière et judiciaire et surtout un meilleur accompagnement des chefs d'établissement. Ces derniers avaient manifesté contre les atteintes à la laïcité exprimées par des parents d'élèves et des élèves qui estiment que celle-ci est une entrave à la liberté alors qu'elle est son exact opposé puisqu'elle défend et garantit la liberté de conscience et l'égalité entre tous.

Les tensions envers les établissements scolaires :

C'est dans ce contexte de tension que le proviseur du lycée Maurice Ravel à Paris a décidé de demander sa retraite anticipée pour raisons de sécurité. Les motifs : menaces de mort répétées sur les réseaux sociaux à la suite d'une altercation avec une élève de BTS portant le voile dans l'établissement.

Pour rappel, le 15 mars 2004, la France a voté la loi sur la laïcité dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées). Cette loi stipule que le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent « *ostensiblement une appartenance religieuse est interdit* ». Dans ce lycée parisien, si la jeune élève est en BTS donc considérée comme dans l'enseignement supérieur, elle appartient à un lycée qui est soumis à la loi sur les signes religieux. Le proviseur du lycée Maurice Ravel lui a alors rappelé la loi et les règles en vigueur dans l'établissement scolaire. La jeune élève de BTS ira donc jusqu'à porter plainte contre le chef d'établissement pour finalement se dire désolée et condamner les menaces de mort qu'elle a proférées à son encontre.

Une carrière sans faute pour celui que tous qualifient de « *hussard de la République* ». Le proviseur a même été reçu par le Premier ministre pour lui assurer de son soutien et lui apprendre notamment que l'État allait porter plainte contre la jeune femme pour dénonciation calomnieuse.

Ce n'est pas un cas isolé, à Ivry-sur-Seine, une proviseure a reçu des menaces de mort. Dans l'Essonne, une mère de famille a insulté un chef d'établissement et la CPE pour le motif que la casquette de son fils avait été confisquée. Il a

même fallu faire appel aux forces de l'ordre qui ont interpellé la mère de famille pour outrages. À Dijon, un collégien a menacé la principale de l'établissement avec un couteau. La tension est palpable dans ces établissements à tel point que des renforts des forces de l'ordre ont été proposés.

Ces renforts interviennent dans un contexte où le plan Vigipirate a de nouveau été relevé après l'attentat terroriste à Moscou et où les Espaces Numériques de Travail (ENT) des établissements scolaires ont été la cible de menaces d'attentats et de piratages. Depuis, toutes les messageries électroniques des ENT ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. La ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, a même demandé le déploiement d'un véritable bouclier numérique pour mieux protéger les réseaux internet des établissements scolaires. La suspension des ENT est prévue jusqu'aux vacances de printemps, le temps de réinitialiser l'ensemble des comptes des élèves pour aussi les sécuriser davantage.

En tout et en une semaine, le ministère avait recensé 323 fausses alertes à la bombe et autres mauvais canulars contre les établissements. Ce sont 20 Académies différentes qui ont été ciblées, soit 44 départements au total. Cela concerne au total plus de 150 établissements visés via les ENT.

Ces menaces contre l'Éducation nationale inquiètent car elles sont le reflet de celles qui pèsent sur la République. Pour certains observateurs, il s'agit-là de déstabilisation d'un système qui est le cœur même de la République : l'école laïque. Et les signes contre la République sont nombreux : interdiction du port du voile, interdiction de l'abaya validée par le Conseil d'État, le 25 septembre 2023 ou encore contestations de certains enseignements, de tableaux présentées aux élèves. Des actes qui montent petit à petit comme une mise à défi de l'école même si ce qui s'est passé au lycée Maurice Ravel n'est pas à généraliser et qu'aujourd'hui, il y a une véritable prise de conscience des enjeux de la sécurité des professeurs et des personnels du monde enseignant.

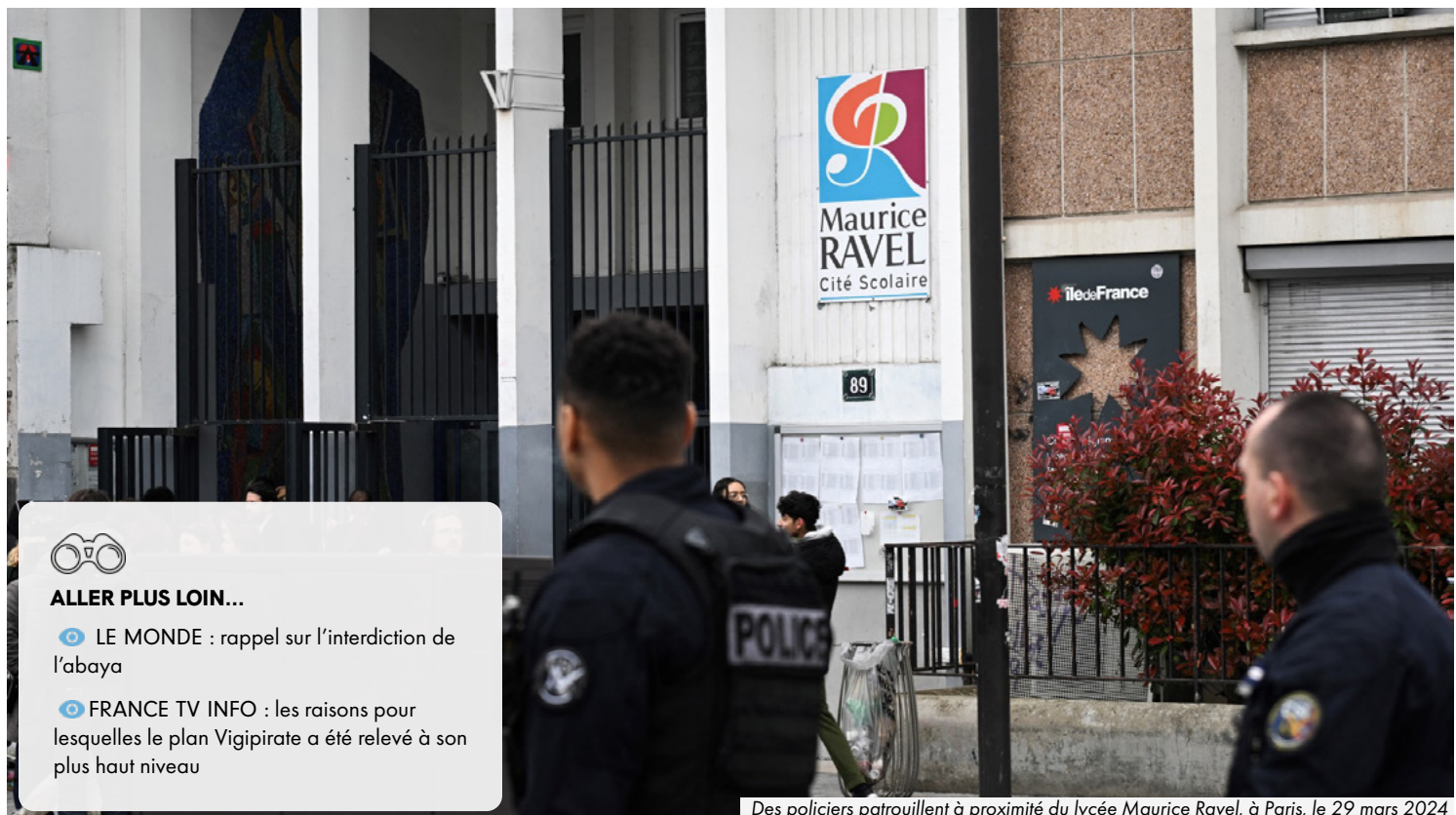
Renfort des forces de l'ordre devant les établissements scolaires et les lieux qui accueillent du public comme les lieux de culte ou encore lors des événements rassemblant du public depuis notamment les attentats de Moscou. Le plan Vigipirate est donc relevé avec la mention « *urgence attentat* ». La menace est réelle et elle n'a jamais faibli puisque le Premier ministre a rappelé lors d'un déplacement que près de 4 000 hommes supplémentaires seront mobilisés entre 12 et 72 heures en appui des forces de sécurité intérieure. Le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont précisé que si des signaux faibles existent de préparation d'attentat, ils ont précisé que 74 projets d'attentats ont été déjoués depuis 2015, dont huit depuis le début de 2022. Gérald Darmanin a tenu à rappeler que toutes ces tentatives étaient en lien avec l'idéologie de Daech. Les Jeux Olympiques et leur sécurité sont désormais dans toutes les têtes et il faut désormais rassurer. ♦



ALLER PLUS LOIN...

- GOUVERNEMENT: le discours du Premier ministre à Arras
- FRANCE TV INFO : retour sur l'émotion provoquée par la démission du proviseur du lycée Maurice Ravel

Élus et officiels autour du Premier ministre lors de l'hommage à Arras



ALLER PLUS LOIN...

- LE MONDE : rappel sur l'interdiction de l'abaya
- FRANCE TV INFO : les raisons pour lesquelles le plan Vigipirate a été relevé à son plus haut niveau

Des policiers patrouillent à proximité du lycée Maurice Ravel, à Paris, le 29 mars 2024



ALLER PLUS LOIN...

- LE FIGARO : retour sur l'interview du Président de la République
- BFMTV : retour complet sur l'accord de sécurité entre la France et l'Ukraine
- LE POINT : la photo d'Emmanuel Macron, boxeur, a-t-elle été retouchée

Photo Instagram Soazig de la Moissonnière

EMMANUEL MACRON SOUHAITE-T-IL LA GUERRE CONTRE POUTINE ?

Deux photos postées sur un compte Instagram qui font le tour du monde et alimentent toutes les théories : Emmanuel Macron s'est-il mis en scène après son adresse aux Français du 14 mars où il a tenu une ligne ferme et dure contre Vladimir Poutine.

Une interview nécessaire après les propos du 26 février dans lesquels le Président français estimait qu'il ne fallait pas exclure un déploiement des troupes occidentales sur le sol ukrainien, provoquant la colère des oppositions en France et des alliés européens.

Lors de ce long entretien de 40 minutes suivis par 9 millions de téléspectateurs, Emmanuel Macron a martelé que les dirigeants occidentaux avaient un objectif : « la Russie ne peut pas et ne doit pas gagner cette guerre (...) puisque le président de la Russie n'a pas de limite ».

Cette interview est aussi à double tranchant car le Chef de l'État souhaite aussi donner un coup de boost aux élections européennes et à la majorité bien à la peine dans les sondages derrière le Rassemblement national. Pour lui, c'est un moyen de réveiller ses électeurs en rappelant aussi pour l'image que Strasbourg est à moins de 1 500 kilomètres de Kiev ou qu'encore Vladimir Poutine ne s'arrêterait pas à l'Ukraine en cas de victoire.

Cette interview a permis aussi de rappeler que les liens avec les Occidentaux sont forts alors que le chancelier allemand, Olaf Scholz, avait peu goûté la sortie indépendante d'Emmanuel Macron du 26 février. Et de fait, lors de son entrevue tripartite avec la Pologne du Premier ministre Donald Tusk, et donc le Chancelier allemand, le Président français a pu réaffirmer la bonne entente. Il a aussi pu rappeler que la culture allemande était plutôt d'une culture pacifiste qui se retrouve

dans la façon dont les forces armées sont constituées, surtout que la France est dotée de l'arme nucléaire.

Les trois dirigeants ont donc acté une montée en puissance de l'aide militaire pour l'Ukraine, avec même une possibilité d'achat de munitions hors de l'Europe pour pallier l'insuffisance de l'UE. Cependant, la question de l'envoi des troupes en Ukraine n'a pas été évoquée même si elle était sous-entendue. Cependant, cela n'empêche pas l'élaboration de scénarios par l'état-major français pour parer à toute éventualité. Et la preuve du durcissement de ton de la part d'Emmanuel Macron envers Vladimir Poutine, il ne l'a pas félicité lors de sa réélection. Et sa réponse est sans appel : « *La mort d'Alexeï Navalny et l'interdiction de tous ses opposants font que l'on ne peut pas féliciter quelqu'un d'une élection ourlée de la mort de ceux qui se sont battus pour le pluralisme en Russie.* »

Que contient le pacte bilatéral de sécurité signé entre la France et l'Ukraine ?

Le pacte, conclu pour dix ans, rappelle que la France soutient la souveraineté de l'Ukraine et surtout les frontières de 1991. Son volet principal est militaire comme les accords signés précédemment par exemple avec le Canada ou encore l'Italie... mais l'accord n'implique pas d'entrer en guerre en cas d'agression.

Ce pacte prévoit aussi une enveloppe de soutien militaire jusqu'à 3 milliards d'euros pour 2024. La France apportera aussi son assistance dans des missions de déminage, de surveillance de la frontière avec la Biélorussie, en revanche, aucun nouveau matériel ne sera fourni à l'Ukraine. Au contraire, on parle plutôt d'une coproduction entre les services d'industrie de la défense française et ukrainienne pour développer des équipements pour les troupes de Kiev. Cette coproduction va aussi se jouer sur le terrain de la lutte contre la désinformation et la cyberdéfense.

Ce pacte prévoit aussi un volet non chiffré autour de l'aide civile : soutien humanitaire continu, aide à la reconstruction du pays quand la guerre sera terminée et soutien politique avec



Interview d'Emmanuel Macron face à Anne-Sophie Lapix et Gilles Bouleau le 14 mars



Signature accord bilatéral de sécurité

une demande faite par Paris pour que les actifs russes en Europe soient gelés. Des actifs qui pourront justement servir pour la reconstruction du pays. Enfin, dernier volet et non des moindres, la France poursuit l'accompagnement de l'Ukraine dans le processus d'adhésion à l'Otan.

Si dans l'avenir, la paix était signée mais qu'une nouvelle agression russe devait avoir lieu, sans que l'Ukraine ne soit adhérente à l'Otan, alors

Et ainsi, si jamais la paix venait à être signée mais que l'Ukraine n'était toujours pas adhérente de l'alliance, alors en cas de nouvelle agression russe.

Quel soutien par les partis politiques à l'accord bilatéral de sécurité ?

Lors de cette interview, le Président a aussi pu revenir sur l'accord bilatéral de sécurité avec l'Ukraine par les députés de l'Assemblée. Si les députés de la majorité ont voté pour cet accord, ils ont été rejoints par les élus LR qui ont cependant critiqué cet accord décidé sans discussion.

Plus surprenant, la gauche n'a pas présenté de front uni : les élus PS et écologistes ont ainsi accepté cet accord pour rester dans un soutien logique à l'Ukraine avec même l'envie de « renforcer la livraison d'armes à Kiev », pour Cyrielle Chatelain, présidente du groupe écologiste. En revanche les

communistes ont préféré voter contre car pour eux « une guerre doit se terminer par des négociations ». Il en va de même pour les Insoumis qui estiment que le Président a tenu des propos irresponsables et à qui il faudrait aussi donner une caution morale pour ce nouvel accord.

Enfin, les députés RN, pourtant proches de la Russie de Poutine, ont préféré s'abstenir même si Marine Le Pen a critiqué « l'attitude belliqueuse et dangereuse d'Emmanuel Macron ».

Lors de l'interview, le Président de la République a fustigé ces choix d'opposition et d'abstention au soutien à l'Ukraine : « ce n'est pas choisir la paix, c'est choisir la défaite ».



POUR ALLER PLUS LOIN, QUELLE LOI CONTRE L'ULTRA-FAST FASHION ?

C'est une loi qui fait grincer des dents les professionnels de l'habillement qui pratiquent la fast fashion. Il s'agit en fait d'une industrie de la mode express qui produit des vêtements rapidement, souvent en grande quantité et à bas prix, voire à prix cassés... tout cela grâce à une main-d'œuvre peu chère comme c'est le cas pour les productions textiles du géant chinois Shein.

Quand en France, en Europe et dans le monde, on évoque la fast fashion, dans le viseur, il y a toutes ces enseignes du textile à bas coût qui sont visées. Shein, Temu ou encore Primark proposent des vêtements à petits prix, en ligne et de façon excessive, c'est-à-dire des collections qui changent sans cesse pour favoriser les achats.

Si la France veut être le premier pays à légiférer sur l'ultra-fast fashion, c'est parce que dans le cadre de mesures pour la protection environnementale, notre pays reconnaît que l'industrie textile est une des plus polluantes sur la planète. À elle seule, elle représente environ 10% des gaz à effet de serre, soit plus que les vols et transports maritimes internationaux. En 2050, cette part pourrait même monter à 26% si la tendance actuelle de l'ultra-fast fashion se poursuit. De même, la culture de coton est une des plus consommatrices de pesticides au monde.

Pour la députée Horizons, Anne-Cécile Violland, rapportrice de la proposition de loi pour instaurer des pénalités pour les marques pratiquant l'ultra-fast fashion par la création d'une écocontribution, un coût payé par les entreprises pour la gestion de la fin de vie de leurs produits. En clair, il s'agirait d'un système de bonus-malus pour les produits les plus polluants. En 2025, il serait de 5 euros par article puis 6 en 2026 pour atteindre 10 euros en 2030.

Autre mesure inscrite dans la proposition de loi : interdire la publicité pour ses marques sur tous les supports et notamment les réseaux sociaux comme TikTok où se retrouvent principalement les jeunes de 15-25 ans, cœurs de cibles de ces marques (Shein ou Temu).

Lors de la présentation de la proposition de loi, l'accueil a été unanime par les politiques de tout bord, chez les professionnels de la mode français ou encore les ONG. Tenter de réglementer ce marché ultra-compétitif de la mode est une envie du secteur.

Avec ce texte, c'est aussi à une véritable prise de conscience écologique que souhaite aboutir les élus de la République. Une envie de limiter la production de nouvelles références chaque année : en 20 ans, le prix moyen de

vêtements a diminué de 30% en France mais les quantités achetées ont quasiment doublé.

Des limites se posent déjà :

Qui doit être ciblé par cette loi ? Toutes les entreprises textiles, uniquement celles asiatiques et que faire du cas de Zara ou H&M ? Quels critères véritablement choisir ? Faut-il inclure la fast fashion dans cette loi contre l'ultra-fast fashion ? En effet, la première a déjà amorcé sa transition écologique par une production textile en Europe

D'ailleurs, un affichage environnemental devrait accompagner la nouvelle législation pour que le consommateur connaisse et comprenne le coût environnemental du produit.

Enfin, et il faut bien le reconnaître, par cette proposition de loi, la France tient aussi à apporter un soutien à son propre secteur textile. L'ultra-fast fashion a ainsi entraîné de nombreuses faillites ou redressements judiciaires et plans sociaux des enseignes emblématiques françaises (Camaïeu, Pimkie...) car elles n'ont pas réussi à s'aligner sur les prix des produits et les nouveautés constantes et permanentes. L'économie du pays est donc menacée et dans le même temps, ces marques étrangères ne créent pas de l'emploi sur le sol national.

Et dans le même temps, les marques comme Shein

attaque déjà cette proposition de loi en jouant sur l'inflation en France. Elle estime qu'une telle loi aurait comme impact de pénaliser les consommateurs qui doivent justement faire attention à leur budget mensuel et qui ont du mal à boucler les fins de mois.

La coalition Stop Fast Fashion (composée d'Emmaüs France, France Nature Environnement, les Amis de la Terre...) milite pour une loi qui fixerait un seuil de commercialisation de nouveaux produits textiles entre 5 et 10 000 par an. Ce seuil dépassé, alors le malus sur les produits textiles pourrait s'appliquer.

Elles ont même publié un manifeste de 7 mesures pour aller dans le sens de la proposition de loi déposée par Anne-Cécile Violland. Le texte bénéficie d'une procédure accélérée avec une seule lecture au Sénat, puis un passage devant la commission mixte paritaire pour un vote en mai. Le ministère de la Transition écologique portera une grande attention aux amendements sur la loi possible pour que les industries textiles soient traitées équitablement et aussi permettre de répondre à un véritable enjeu de souveraineté économique pour l'industrie textile française. En effet, si l'on relocalise depuis un moment les productions textiles pour valoriser le « Made in France » (comme c'est le cas avec la marque le Slip français), leurs prix sont encore par moments trop cher pour attirer pleinement le client. Cette loi ultra-fast fashion pourrait-elle alors enclencher le processus d'acheter moins et mieux ?



Site Shein ciblé par la loi française



ALLER PLUS LOIN...

👁️ MARIE CLAIRE : explication des différences entre fast fashion et ultra-fast fashion

👁️ REPORTERRE : comment les médias environnementaux s'emparent de cette question

Pénaliser TOUTES les marques de fast-fashion

- 1 Définir directement dans la loi les seuils encadrant la fast-fashion, en fixant notamment un seuil de **5000** nouveaux modèles commercialisés chaque année, à partir duquel s'appliquera un malus sur les produits textiles.
- 2 Élargir la définition et les critères de la fast-fashion en ciblant également la mode à bas prix, les pratiques promotionnelles du secteur et les conditions de travail.
- 3 Augmenter les seuils des pénalités proposées de façon à les rendre réellement dissuasives.

Réduire les quantités commercialisées en France

- 4 Définir des trajectoires de volumes de mise en marché en France, afin d'aligner le secteur textile avec l'objectif de **+1,5°C** d'ici 2100 fixé l'Accord de Paris.
- 5 Décliner ces trajectoires en seuils de mises en marché de produits neufs, associés à des pénalités financières.

Favoriser la production locale

- 6 Compléter les pénalités par des primes s'appliquant à la production textile locale et décarbonée.

Exiger la transparence

- 7 Obliger les acteurs économiques du secteur de la mode à être transparents et à communiquer publiquement les quantités de produits mis en marché chaque année.

act:onaid
pour des peuples solidaires

 **Les Amis
de la Terre
France**



**EMMAÛS
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR**



HÖP HALTE À L'OBSOLESCENCE
PROGRAMMÉE



**ON
EST
PRÊT**



L'ESSENTIEL SUR...

- Philippe Perrot, *Le corps féminin (XVIIIe-XIXe) Le travail des apparences*, 1991.

- Camille Froidevaux-Metterie, *Un corps à soi*, 2021.



***Le corps féminin
(XVIII^e-XIX^e)
Le travail des
apparences***

**Philippe Perrot,
Paris, Seuil, 1991.**

Fiche réalisée par G. BRETELOUX-
RANDRIANARISOA

CONTEXTE ET AUTEUR

« Produit social, produit culturel, produit historique, porteur et producteur de signes, le corps n'a jamais cessé de changer de sens en changeant d'apparence ». Cette citation tirée de la conclusion de l'ouvrage de Philippe Perrot résume à la perfection le projet intellectuel et savant de cet historien spécialiste de la mode. Chargé de recherche à l'université de Genève, l'ensemble de ses publications s'intéresse à l'évolution de l'apparence à travers l'histoire du vêtement, en particulier dans les classes bourgeoises. Or, le vêtement est là pour parer le corps, le cacher ou au contraire le mettre en valeur. Il lui donne une apparence, une image qui permet à l'individu d'être reconnu, de s'intégrer ou d'affirmer son appartenance. En effet, pour Philippe Perrot, l'apparence donne du sens au corps.

Cette thèse s'épanouit à partir des années 1980 dans un contexte historiographique propice qui voit l'histoire des mentalités, champ d'étude né dans les années 1930 autour de grands historiens que sont Lucien Febvre et Marc Bloch et représenté surtout par le médiéviste Jacques Le Goff, se transformer sous l'impulsion de nouvelles approches que sont l'histoire des représentations et l'histoire des sensibilités. Ces angles d'étude du passé s'intéressent à l'individu et à ce qui le construit (croyances, imaginaires, visions du monde etc...) mais cherchent toujours à l'intégrer dans une analyse plus large des comportements sociaux d'un groupe. A la fin des années

**Philippe Perrot
Le corps féminin**

*Le travail des apparences
XVIII^e-XIX^e siècle*



1980, c'est l'historien Alain Corbin qui porte cette nouvelle historiographie à partir de ses recherches sur l'histoire des sens où il laisse une place non négligeable aux images et aux gestes. En ce sens, il est considéré comme un pionnier dans l'histoire du corps et de ses représentations inspirant d'autres chercheurs comme Georges Vigarello. C'est d'ailleurs Alain Corbin qui écrit en 1986 une recension assez élogieuse du *Corps féminin* de

Philippe Perrot et affirme que « le livre mérite de figurer sur la liste des plus brillants travaux consacrés récemment à l'histoire de la culture somatique et de la psychologie sociale. » L'ouvrage s'inscrit donc bien dans cette tradition historiographique.

RÉSUMÉ DE L'OUVRAGE

Le corps féminin n'est pas un livre universitaire classique dont les premiers destinataires seraient les étudiants en histoire culturelle. Il s'agit plutôt ici d'un essai comme en témoigne le style d'écriture assez libre de l'auteur. L'ouvrage peut ainsi paraître difficile lors de la lecture des premières lignes : Philippe Perrot appuie son propos en citant abondamment des archives, des écrits de contemporains et des travaux universitaires. Il est nécessaire de faire des aller-retours dans le système de notes. Cependant, les questionnements posés à chaque début de chapitre et l'importance donnée à la « petite histoire » permet de bien comprendre le point de vue de l'historien et de le suivre dans son cheminement intellectuel.

UN ESSAI HISTORIQUE

Composé de sept chapitres, l'essai avance chronologiquement entre les bornes chronologiques annoncées dans le titre de l'ouvrage. Le XVIII^e siècle est la première borne chronologique : pour Philippe Perrot un tournant s'amorce avec la domination progressive de la mode sur les pratiques traditionnelles de la cour. Dans le premier chapitre, après un retour sur la cour de Louis XIV et son étiquette qui fait immédiatement référence aux travaux de sociologie historique de Norbert Elias, l'auteur souligne qu'à partir du XVIII^e siècle, deux tendances se dessinent. L'aristocratie et la noblesse ne jouissent plus de la même aura et l'étiquette de la cour qui ne permet pas de se singulariser semble sclérosante. Ainsi, cette noblesse cherche à intensifier ses atours, à les rendre plus dramatiques voire à accentuer l'usage de fards, de parfums, de ce que Philippe Perrot appelle les « masques » (Chapitre II). Face à cette apparence, la bourgeoisie montante fait selon lui le choix de la simplicité et d'une silhouette qui se veut « naturel » dans le sens des Lumières (Chapitre VI). Cette étiquette bourgeoise semble être celle qui s'impose au XIX^e siècle et impose même un conformisme que l'auteur désigne par les expressions « respectabilité pétrifiée » ou d'« honorabilité guindée ». Cependant, la rupture entre les deux classes sociales semble n'être que superficielle car les deux tendances sont guidées par le même questionnement : qu'est-ce que donne à voir l'apparence ? Que cache-t-on derrière le vêtement, le chapeau, le voilage, le parfum ou le vernis ? Ainsi de belles pages sont consacrées à la question de la saleté, de la crasse (chapitre V) et par évolution de l'eau et du bain (chapitres I et V). Tout comme, la présentation de l'évolution du rapport des individus à l'odeur, signe du corps, montre combien les normes de ce qui est sale ou propre change avec les valeurs sociales.

UN ESSAI SUR LE CORPS DES FEMMES

Philippe Perrot inscrit son travail sur l'apparence du corps en se concentrant sur les femmes. Ce choix est justifié dès les premières lignes de l'introduction : « de notre musée imaginaire, il faudrait arpenter la galerie des corps féminins ; leurs métamorphoses sont singulières ». Les transformations du corps féminin sont pour lui les témoins des bouleversements sociaux et culturels des sociétés. Ainsi, dans l'essai il ne s'agit pas de revenir longuement sur de grandes figures féminines mais plutôt de scruter la silhouette, les vêtements, le maquillage et les pratiques d'hygiène des femmes du XVIII^e et du XIX^e siècle comme autant de témoignages et d'entrées dans des sociétés qui sont en train de redéfinir la place du corps. Il est alors proposé au lecteur de revenir sur l'opposition pudeur / désir, corps dévoilé / corps caché et les pages sur la mode féminine sont fort intéressantes pour comprendre toute la complexité des normes sociales. L'étude de la silhouette sablier des femmes portant le corset dans le dernier chapitre intitulé « Le corps immolé » est un exemple d'histoire des représentations. L'objectif du corset est de contrer le corps de la femme, un corps de désir qui ne correspond pas au conformisme du XIX^e siècle. Dans le même temps, la silhouette qui se dessine par la taille fine puis la courbure de la hanche correspond aux critères de beauté et attire l'œil. Ainsi, à travers cet outil esthétique mais aussi moral qu'est le corset, Philippe Perrot dresse toutes les fonctions de la femme dans la société patriarcale du XIX^e siècle : mère, épouse mais aussi gardienne de la moralité tout autant qu'elle peut être séductrice, envoutante voire tentatrice.

UN ESSAI SUR LE LIEN ENTRE LE CORPS ET LES COMPORTEMENTS SOCIAUX

Le corps féminin interroge les habitudes et les usages sociaux au prisme des transformations anatomiques, esthétiques mais aussi mondaines. Et c'est en ce sens que l'on peut comprendre le sous-titre de l'ouvrage : *le travail des apparences*. En effet, l'image que donne à voir le corps des femmes parées de leur vêtement posé au-dessus du corset ou le soin porté à la coiffure ou à la cosmétique est le résultat d'un effort, de contraintes hygiéniques et même sportives qui sont imposés par la société. L'apparence est un construit qui permet d'identifier, de se reconnaître ou d'affirmer son appartenance à une classe ou un milieu. Le corps tel qu'il est, c'est-à-dire nu doit être façonné, sculpté voire transformé si on retient l'évocation en conclusion à la chirurgie esthétique. Et si l'opposition présentée dans l'essai entre une aristocratie fantasque dépassée par une bourgeoisie romantique et plus rigoriste est aujourd'hui quelque peu dépassée (les femmes de la noblesse sont en réalité souvent à l'origine des modes et des tendances au XIX^e siècle), l'ouvrage donne des outils pour réfléchir aujourd'hui à la place de l'apparence du corps féminin dans nos sociétés. Et Philippe Perrot de citer en conclusion la phrase de Jean Baudrillard dans *La Société du spectacle* (1970) : « Le plu bel objet de consommation : le corps ». ♦

Un corps à soi

**Camille Froidevaux-Metterie
(2021)**

Fiche lecture réalisée par Louis ROSSIGNOL

L'AUTRICE

Camille Froidevaux-Metterie est philosophe et professeure des Universités en Science Politique à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Elle a consacré de nombreux travaux à la question du corps, envisagé dans une perspective féministe. Son dernier ouvrage, publié en 2023, s'intitule *Un si gros ventre. Expériences vécues du corps enceint*. Parmi ses autres ouvrages, on pourra également citer *La révolution du féminin* (2015) ou encore *Seins. En quête d'une libération* (2020).

L'OUVRAGE

L'introduction indique une idée essentielle qui irrigue l'ensemble de l'ouvrage : être une femme induit des expériences profondément corporelles. Elle écrit ainsi : « *les femmes sont des individus phénoménologiques par excellence, c'est-à-dire des individus pour lesquels toute relation et toute signification sont toujours simultanément et indissolument subjectives et corporelles* ». Pour l'expliquer, l'autrice rappelle que les femmes ont longtemps été réduites à des corps, enfermées dans un destin sexuel et maternel. Elle s'efforce d'éviter l'erreur d'essentialiser la condition féminine en la réduisant à la biologie. En effet, cette condition corporelle féminine est profondément liée au regard social porté sur elles. Ainsi, les femmes trans vivent également cette expérience quotidienne du corps féminin : « *Elles éprouvent rigoureusement les mêmes discriminations et agressions liées à leur corps féminin que les femmes cisgenres* ».

PREMIÈRE PARTIE : LE CORPS DES FEMMES ET LE FÉMINISME, UNE HISTOIRE À ÉCLIPSES

La première partie de l'ouvrage s'attache à revenir sur la place du corps dans l'histoire de la pensée féministe. Dans les années 1970, place importante du corps, aussi bien dans la pensée que dans les combats féministes. Cette deuxième vague du féminisme souligne la place du corps dans le patriarcat : exploitation du corps des femmes dans la sphère privée, violence sexuelle, etc. La lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse place également le corps

Camille
Froidevaux-Metterie

UN CORPS À SOI



au cœur des combats. Dans les années 1980, les combats s'orientent dans la sphère professionnelle et le corps semble être moins présent : « *dans ce contexte où il s'agit de faire en sorte que les femmes deviennent des hommes comme les autres, les thèmes et combats corporels s'évanouissent complètement* ». La troisième vague du féminisme, qui s'amorce dans les années 1990 est notamment marqué par le concept de « genre », développé par la philosophe Judith Butler. Cette approche vise à déconstruire la binarité (la réduction de l'espèce humaine à deux sexe) et l'ordre hétérosexuel. Dans toute cette histoire du féminisme, le corps a finalement souvent été relégué ou perçu de façon négative, c'est-à-dire à travers la question de l'aliénation et de l'exploitation. De ce fait, Camille Froidevaux-Metterie considère que « *des pans entiers de la vie des femmes qui ont été déconsidérées pour leur trop grande proximité avec les présupposés patriarcaux, privés surtout d'un traitement féministe autre que négatif* ».

Dans cette première partie, la chercheuse s'attarde sur la pensée de deux philosophes qui constituent selon elle le socle de ce que doit être une réflexion féministe sur la corporéité féminine. Il s'agit tout d'abord de Simone de Beauvoir. Elle

relève dans la pensée beauvoirienne cette dénonciation de l'aliénation des femmes à travers l'exploitation de leur corps. Cependant, face à cette aliénation, la philosophe ouvre la voie à une « libération » de la femme qui n'est pas pour autant désincarnée. Autrement dit, un destin libéré de l'assignation maternelle ne fera pas disparaître le corps des femmes et l'on peut penser positivement cette corporéité : *« réclamer pour les femmes le pouvoir de contrôler leur nature procréatrice, c'était rendre possible la fin de l'esclavage maternel et de la soumission sexuelle tant décriés par Beauvoir. C'était aussi ouvrir la perspective d'une sexualité enfin épanouissante et gratifiante parce que débarrassée de l'angoisse de la grossesse. »*. Cependant, ce dernier aspect de la pensée beauvoirienne a été largement oublié dans la pensée féministe qui a suivi.

Camille Froidevaux-Metterie met par ailleurs en lumière l'importance de « découvrir Iris Marion Young », une philosophe féministe américaine qui s'inscrit dans la lignée intellectuelle de Simone de Beauvoir. Elle embrasse la perspective de Young, qui consiste à envisager l'expérience vécue des femmes dans un monde façonné par des structures limitant leurs possibilités d'action. Le genre est une expérience commune pour les femmes, bien qu'elles subissent une subordination selon la place de chacune dans les divers facteurs d'oppression, tels que la race, la classe sociale, etc. Cette analyse se concentre sur la « condition incarnée », c'est-à-dire à l'expérience vécue, corporellement. Toutefois, *« parce que les conditions sociales de l'expérience vécue du corps féminin diffèrent grandement d'une femme à l'autre »*, il est essentiel de se préserver de généralisations hâtives. En ce sens, il est intéressant de mettre en évidence sa propre subjectivité. Cela passe notamment par le fait de parler à la première personne. À ce titre, la suite de l'ouvrage offre des passages où Camille Froidevaux-Metterie n'hésite pas à confier des aspects de sa vie pour faire écho à des propos plus généraux sur les femmes.

DEUXIÈME PARTIE : DÉJOUER LE DRAME FÉMININ ET SE RÉAPPROPRIER NOS CORPS

La deuxième partie de l'ouvrage s'attache à repérer les moments décisifs qui *« rythment la vie des femmes, ces processus corporels qui produisent des bouleversements intimes, génèrent simultanément des changements dans les représentations sociales et font naître des revendications politiques en termes de droits »*. Elle cherche simultanément à identifier les conditions dans lesquelles le corps féminin se voit être objectivé et à explorer des pistes pour faire du corps féminin non plus un « corps-objet » mais un « corps sujet ». La deuxième partie

est ainsi structurée autour de sept chapitres qui sont autant de situations vécues par les femmes. Dans le « corps empêtré », la philosophe revient d'abord sur la socialisation genrée et la construction d'identités et de rôles « masculins » et « féminins » qui se font à la défaveur des femmes. À titre d'exemple, le corps féminin dans le sport est souvent relégué médiatiquement voire stigmatisé lorsqu'il devient athlétique et musculeux. L'enjeu est ainsi de déconstruire le stéréotype d'un corps « faible, passif et vulnérable ». Le deuxième chapitre évoque une idée essentielle dans le développement de l'ouvrage, le « corps objectivé ». Elle s'intéresse ainsi à cet instant où le corps des femmes devient « sexué » et « sexuel ». C'est durant l'adolescence que le corps en devenant sexué devient sexualisé, ce qui conditionne ainsi des expériences sociales telles que les agressions physiques. Le chapitre présente également de longs développements sur le regard social posé sur les menstruations et sur la honte et la dissimulation imposées aux jeunes filles. Là encore, des perspectives émancipatrices sont ouvertes par la chercheuse qui présente des manières de voir positivement cette expérience. Cela peut par exemple être l'occasion de « méditer » sur le passage du temps. Dans les chapitres suivants, elle revient également sur les expériences sexuelles, la construction d'un « corps à disposition » pour les hommes mais aussi le conditionnement du désir dans notre société. Elle montre à ce propos les évolutions récentes du féminisme qui pointent conjointement la persistance de situations d'oppression et qui revendique une nouvelle égalité sexuelle en engageant une réflexion sur le plaisir féminin. Dans « le corps procréateur », elle revient sur ce « destin maternel » dans lequel les femmes ont longtemps été enfermées. Aujourd'hui encore, des normes très puissantes s'exercent sur le corps des femmes qui doivent souvent s'enfermer dans un silence imposé par la société ou plus spécifiquement le corps médical (le silence sur les douleurs, le silence lors d'une fausse-couche, le silence sur l'état émotionnel après l'accouchement, etc.). Elle montre également la difficulté pour s'éloigner du modèle qui veut voir dans la maternité une forme d'accomplissement. Le dernier chapitre, intitulé « le corps sous les regards », s'intéresse au regard que les femmes portent sur leur corps, leur rapport à la beauté qui dépend d'injonctions sociales particulièrement fortes. Elle insiste cependant sur la nécessité de découvrir le plaisir d'être soi à tous les âges.

En définitive, l'ouvrage *Un corps à soi* se révèle être particulièrement dense – et cette fiche n'offre qu'un court aperçu des problématiques étudiées – et complet dans la perspective de la préparation du concours, en offrant à la fois un regard sur l'histoire de la pensée féministe et une réflexion sur les conditions corporelles des femmes aujourd'hui.

